

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES

**EVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE  
STRATEGIQUE**

Décembre 2024

---



# SOMMAIRE

RESUME NON TECHNIQUE .....	3
INTRODUCTION.....	37
ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS/SCHÉMAS/PROGRAMMES .....	40
JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES .....	58
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT.....	63
MESURES ERC (EVITER, REDUIRE, COMPENSER) .....	114
INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI .....	121
METHODOLOGIE .....	129



# RESUME NON TECHNIQUE

---



## Définition et objectifs du PCAET

D'après la DREAL, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un cadre d'engagement du territoire qui poursuit 2 objectifs :

- ❖ Participer à atténuer le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité et de son territoire ;
- ❖ Adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Les PLU et PLUi doivent être compatibles avec le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans. Il est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R. 122-17 du code de l'environnement. Le projet de plan, accompagné de son évaluation environnementale, fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale compétente, puis de la participation du public consulté par voie électronique selon les termes de l'article L 123-19 du code de l'environnement. Il est soumis à l'avis du préfet de région et du président du conseil régional après la consultation du public.

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) a élaboré un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) afin de définir une stratégie de transition énergétique pour son territoire. Ce document, fruit d'une collaboration entre acteurs locaux et experts, vise à

réduire l'empreinte environnementale du territoire et à s'adapter aux changements climatiques.

Le PCAET de la CCBDP repose sur un diagnostic approfondi du territoire, qui a permis d'identifier les principaux enjeux environnementaux et énergétiques. Ce diagnostic a notamment porté sur la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air et la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

Afin de définir les orientations stratégiques du PCAET, plusieurs scénarios énergétiques ont été élaborés à l'aide d'outils de simulation. Ces scénarios ont permis d'évaluer les impacts de différentes trajectoires de développement sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

La stratégie énergétique retenue pour le PCAET de la CCBDP vise à réduire de 38% la consommation énergétique et de 55% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport à 2015. Cet objectif ambitieux sera atteint grâce à la mise en œuvre d'un ensemble d'actions couvrant différents domaines.

Le PCAET de la CCBDP s'articule autour de huit axes principaux, qui portent sur des thématiques aussi variées que la mobilité, l'agriculture, l'énergie, l'économie locale, l'aménagement du territoire et la prévention des risques.

En matière de mobilité, le PCAET vise à développer les modes de transport doux et les transports en commun afin de réduire la dépendance à la voiture individuelle.



Le PCAET soutient également le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et mieux adaptée aux changements climatiques.

Pour réduire la consommation énergétique des bâtiments, le PCAET encourage la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET met l'accent sur le développement de l'économie circulaire et sur la création d'emplois dans les secteurs liés à la transition énergétique.

Enfin, le PCAET souligne l'importance de la participation des citoyens et des acteurs locaux à la mise en œuvre de la stratégie énergétique du territoire.

### **Perspectives d'évolution des champs liés au PCAET, en l'absence de mise en œuvre du plan**

Cette partie du rapport se concentre sur l'évolution future des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre si aucune mesure supplémentaire n'est mise en place, c'est-à-dire si l'on laisse les tendances actuelles se poursuivre. Ce scénario « au fil de l'eau » permet de visualiser les conséquences potentielles d'une absence d'action en matière de transition énergétique.

En analysant les consommations énergétiques actuelles par secteur et par type d'énergie, cette étude permet d'établir un état des lieux précis et

d'identifier les tendances en cours. Ces données servent de base pour projeter l'évolution future de la consommation énergétique du territoire.

Ce scénario intègre à la fois des projections macroéconomiques générales et des tendances spécifiques observées dans différents secteurs d'activité. Il prend ainsi en compte les facteurs susceptibles d'influencer l'évolution future de la consommation énergétique, tels que la croissance économique, les changements démographiques et les évolutions technologiques.

Ainsi, sur le territoire de la CCB DP, si aucune mesure n'est prise pour accélérer la transition énergétique, les consommations d'énergie du territoire devraient diminuer très légèrement d'ici 2050, principalement en raison d'un transfert de la consommation du transport routier vers d'autres modes de transport. Cette évolution lente et insuffisante des consommations énergétiques, loin des objectifs nationaux et régionaux, s'explique par la persistance de certaines tendances actuelles qui contrebalancent les efforts de réduction dans d'autres secteurs.

Quant aux émissions de gaz à effet de serre du territoire de la CCB DP, sans intervention supplémentaire, elles devraient diminuer de 11% d'ici 2050, principalement en raison de la baisse des consommations énergétiques dans la plupart des secteurs et du remplacement progressif des énergies fossiles par des sources moins carbonées. Cependant, la hausse des émissions dans les secteurs du transport routier, liée à l'augmentation de leur consommation énergétique, pourrait compromettre la réalisation des objectifs de réduction fixés au niveau régional et national.



## Articulation et cohérence du PCAET avec les plans, schémas, programmes

Le PCAET doit être compatible au plan/schéma/programme de rang supérieur
Le PCAET doit prendre en compte et ne pas être contradictoire à l'atteinte des objectifs du plan/schéma/programme concerné
Le plan/schéma/programme devra prendre en compte le PCAET quand il sera approuvé

Plans, Schémas, Programmes, Documents de planification	Échelle d'application	Porteur/Acteur	Articulation avec le PCAET	
Directement liés au PCAET				
1	<b>SRADDET</b>	Régionale	Conseil régional	Le PCAET devra être compatible avec le SRADDET
2	<b>SRCAE</b>	Régionale	Préfet de région et conseil régional	Le PCAET doit être compatible avec le SRCAE
3	<b>PPA</b>	Agglomération > 250K hab	Préfet de région	Le PCAET doit être compatible avec le PPA
4	<b>SCoT</b>	Territoriale	Syndicat mixte	Le PCAET doit prendre en compte les orientations du SCoT
5	<b>PLU/PLUi</b>	Communes/Intercommunale	Communes/Comité de pilotage	Le PCAET doit prendre en compte les orientations des PLU/du PLUi. Les PLU/le PLUi doivent/doit être compatible(s) avec les objectifs fixés par le PCAET.
Indirectement liés au PCAET				
6	<b>SNBC</b>	Nationale	Etat	Le PCAET doit prendre en compte les orientations de la SNBC
7	<b>SDAGE</b>	Bassin	Comité de bassin	Le PCAET doit être compatible avec le SDAGE
8	<b>SAGE</b>	Bassin versant	Commission Locale de l'Eau	Le PCAET doit être compatible avec les SAGE
9	<b>SRCE</b>	Régionale	Etat et conseil régional	Le PCAET doit prendre en compte les orientations du SRCE
10	<b>PGRi</b>	Bassin	Préfet coordonnateur de bassin	Le PCAET doit être compatible avec le PGRi
11	<b>PBACC</b>	Bassin	Comité de bassin	Pas d'articulation réglementaire
12	<b>PRSE</b>	Régionale	Région	Le PCAET doit prendre en compte les orientations du PRSE
13	<b>PRPGD</b>	Régionale	Région	Le PCAET doit prendre en compte les orientations du PRPGD
14	<b>SRB</b>	Régionale	Etat-Région	Le PCAET doit prendre en compte les orientations du SRB



15	<b>PRFB</b>	Régionale	Etat-Région		Pas d'articulation règlementaire
16	<b>CPER</b>	Régionale	Etat-Région		Le PCAET doit prendre en compte les orientations du CPER
17	<b>PRAD</b>	Régionale	Préfet de Région		Le PCAET doit prendre en compte les orientations du PRAD
18	<b>PPE</b>	Nationale	Etat		Le PCAET doit prendre en compte les orientations de la PPE

Globalement, les actions du PCAET sont compatibles et prennent en compte les autres plans, schémas et programmes.

Le tableau suivant reprend les différents objectifs chiffrés en termes de réductions de GES, consommations d'énergies et production d'énergie renouvelable :

	REDUCTION DE GES	CONSOMMATION D'ENERGIES	PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES
<b>LOI TECV</b>	- 40 % d'émissions de GES en 2030 (par rapport à 1990) Division par 4 des GES d'ici 2050 par (rapport à 1990)	- 20 % de consommation d'énergie finale en 2030 (par rapport à 2012) - 40 % de consommation d'énergies fossiles en 2030 (par rapport à 2012) -50% de consommation d'énergie finale en 2050 (par rapport à 2012)	33 % de couverture des consommations par des énergies renouvelables locales en 2030
<b>SNBC</b>	Neutralité carbone en 2050 Division par 6 des GES d'ici 2050 par (rapport à 1990)	/	/
<b>LOI ENERGIE-CLIMAT</b>	Neutralité carbone en 2050 Division par 6 des GES d'ici 2050 (par rapport à 1990)	- 40% de consommation d'énergie en 2030 (par rapport à 2012)	33 % de couverture des consommations par des énergies renouvelables locales en 2030



<b>LOI CLIMAT ET RESILIENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 40 % des émissions de GES en 2030 (par rapport à 1990)</li> <li>- 13 % des émissions de NH<sub>3</sub> en 2030 (par rapport à 2005) et - 15 % des émissions de N<sub>2</sub>O en 2030 (par rapport à 2015)</li> </ul>	/	/
<b>SRADDET AUVERGNE- RHONE- ALPES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 70 % des émissions de GES en 2050 (par rapport à 1990)</li> </ul>	- 34 % des consommations d'énergies à l'horizon 2050 (par rapport à 2015)	100 % d'énergies renouvelables pour les consommations résiduelles à l'horizon 2050
<b>PCAET CC BARONNIES EN DROME PROVENÇALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 31% à l'horizon 2030 par rapport à 2015</li> <li>- 55% à l'horizon 2050 par rapport à 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 23% des consommations d'énergies finales en 2030 (par rapport à 2015)</li> <li>- 38% des consommations d'énergies finales en 2050 (par rapport à 2015)</li> </ul>	100 % d'énergies renouvelables dans les consommations d'énergie finale à l'horizon 2050



## Justification des choix retenus dans leur globalité pour l'élaboration du PCAET

Pour élaborer son PCAET, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale a mis en place une démarche participative impliquant de multiples acteurs (élus, entreprises, experts) lors d'ateliers variés, et a notamment utilisé l'outil PROSPER pour construire des scénarios intermédiaires, favorisant ainsi une co-construction du projet et une prise en compte de différents points de vue.

Afin de définir une trajectoire claire pour sa transition énergétique, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale a mis en place une démarche prospective. Celle-ci s'est appuyée sur l'élaboration de plusieurs scénarios énergétiques. Le scénario tendanciel a permis d'évaluer l'évolution future si aucune mesure supplémentaire n'était prise, tandis que le scénario maximal a défini un objectif idéal en s'appuyant sur toutes les préconisations du SRADDET.

La stratégie énergétique adoptée par la CCBDP vise un équilibre entre ambition et réalisme : elle s'appuie sur des actions à moyen terme pour assurer une transition progressive, tout en fixant des objectifs ambitieux à long terme.

Ces objectifs ambitieux consistent à réduire de 38% la consommation d'énergie et de 55% les émissions de GES d'ici 2050, soit des résultats nettement supérieurs au scénario tendanciel qui prévoit une réduction bien plus modeste de ces indicateurs.

Cette stratégie permet non seulement d'accélérer la transition énergétique du territoire, mais elle contribue également à renforcer son attractivité et à améliorer la qualité de vie de ses habitants en réduisant significativement les émissions de gaz à effet de serre.

Le PCAET de la CCBDP adopte une approche globale en intégrant des actions variées touchant à des domaines aussi divers que la biodiversité, l'alimentation, l'eau ou les déchets, tout en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique. Cette approche multidisciplinaire permet de maximiser les bénéfices environnementaux et de mobiliser un large public autour de projets concrets et pertinents pour le quotidien de chacun.

La sélection des actions du PCAET s'est faite de manière rigoureuse, en prenant en compte un ensemble de critères tels que l'efficacité environnementale, les coûts, la faisabilité technique et administrative, et les synergies avec d'autres politiques publiques. Cette approche permet de garantir la cohérence et la durabilité des actions mises en œuvre, tout en optimisant les ressources disponibles.

## Evaluation des incidences du PCAET sur les divers champs de l'environnement

Une analyse des incidences des actions du plan sur l'ensemble des critères environnementaux est réalisée, permettant de démontrer l'intérêt des mesures du plan pour chacune des thématiques tout en s'assurant du caractère non réducteur des effets négatifs. Les effets sont ainsi analysés



## Evaluation Environnementale Stratégique

pour chaque thématique de l'environnement que sont : la santé humaine, la biodiversité, les sols, l'eau, l'air, le bruit, le climat, les déchets, les risques, le patrimoine culturel architectural et les paysages, etc.

Il est nécessaire de distinguer :

- ❖ Les impacts positifs directs ou notables, induits par la mise en œuvre de l'action
- ❖ Les impacts positifs indirects, potentiellement générés après la mise en œuvre de l'action
- ❖ Les impacts neutres ou sans effet notable
- ❖ Les impacts négatifs indirects potentiels, ou points de vigilance nécessitant la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction.
- ❖ Les impacts positifs directs, mais pouvant entraîner des effets indirects moins favorables

Effets positifs	Effets positifs indirects	Pas d'effet significatif	Effets négatifs indirects – points d'alerte	Effets positifs couplés à des effets négatifs



*Habiter des logements plus performants*

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions			
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Mettre en place un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)																
1.2 Retours d'expérience par des architectes sur la rénovation et la construction, et sensibiliser au coût de la rénovation en s'appuyant davantage sur les initiatives exemplaires																
2.1 Organiser des ateliers thématiques sur des questions d'habitat et d'aménagement																
2.2 Organiser un cycle de conférence sur la performance énergétique en mutualisant les moyens avec une autre CC (Communication, invités aux tables-ronde)																



Evaluation Environnementale Stratégique

2.3 Formation des élus sur la transition écologique																
3.1 Réaliser un SDIE (Schéma Directeur Immobilier et Energétique) pour le patrimoine de la CCBDP et soutenir les communes qui souhaitent mener la même démarche																
3.2 Rénovation énergétique des bâtiments municipaux																
4.1 Réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH/ORT et réaliser éventuellement un Programme Local de l'Habitat (PLH)																
5.1 Mise en avant des initiatives citoyennes sur le « Habiter autrement », stand de sensibilisation au grand public à la Foire Bio de Nyons, intervention en milieu scolaire sur cette thématique (pédagogie), témoignages (radio, expo...)																



*Se déplacer autrement et transporter mieux*

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions			
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Renforcer les liaisons de Transport en commun entre les Régions AURA et PACA (convention de coopération en matière de mobilité)																
1.2 Améliorer la couverture de mobilité sur le territoire (TC, transport scolaire) avec une amélioration de la lisibilité des offres																
1.3 Mise en place d'une navette NyonsBus 100% électrique																
2.1 Créer des aires de covoiturage, et des aménagements pour les TAD et autopartage, surtout dans les zones blanches																



Evaluation Environnementale Stratégique

3.1 Revoir les aménagements et les offres de stationnement au sein de la CCBDP pour répondre à des offres de covoiturage et d'autopartage (convention de coopération en matière de mobilité)																		
3.2 Favoriser l'intermodalité en développant les lignes TER en direction des gares TGV proches du territoire (Montélimar, Valence, Avignon)																		
3.3 Réaliser et diffuser sur les canaux de la CCBDP des vidéos présentant les différentes solutions d'écomobilité sur le territoire																		
3.4 Bus de la mobilité																		
3.5 Concevoir un projet d'une centrale des mobilités ayant pour but de rendre visible l'offre de mobilité mais également d'aller plus loin en prenant en compte les enjeux l'attractivité et de santé du territoire																		
3.6 Installation de 8 bornes de recharge de véhicule électriques																		
4.1 Renforcer l'offre de formation sur le territoire et étudier un partenariat																		



Evaluation Environnementale Stratégique

avec la plateforme e-formation de Grillon (campus-connecté)																	
4.2 Favoriser la relocalisation des services de santé sur le territoire et la mise en place d'une télémédecine pour rationaliser les déplacements hors du territoire																	
4.3 Encourager les déplacements de RDV médicaux avec une démarche de mobilité solidaire comme le dispositif Mobisol26																	
4.4 Etendre le service de portage de repas sur l'ensemble du territoire pour le maintien des personnes âgées à domicile + véhicule électrique pour les livraisons																	
4.5 Développer l'offre de coworking en fonction des besoins et des capacités du réseau numérique (démarrage de la fibre)																	
5.1 Développer une offre de location de VAE (Vélo à Assistance Electrique) longue durée à destination d'un public précaire faisant face à des difficultés de déplacement																	



Evaluation Environnementale Stratégique

5.2 Proposition pluriannuelle de location gratuite de vélo à assistance électrique durant 1 à 2 journées pour les particuliers et 1 semaine pour les entreprises (hors weekend) pour essayer ce nouveau mode de déplacement au quotidien																
5.3 Implantation de plusieurs abris-vélos sécurisés sur le territoire intercommunal																
5.4 Piétonnisation du marché de Nyons l'été																
5.5 Flotte de véhicules électriques de la Ville de Nyons pour les agents																
5.6 Flotte de véhicules électriques du PNR BP pour les agents																



*Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée*

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions			
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Dans les enjeux de planification (SCoT, PLU...) maintenir les espaces agricoles par l'identification et la priorisation foncière (connaissance des friches et du foncier potentiel agricole)																
1.2 Afin de préserver une séquestration carbone et la ressource agricole, animer un réseau de veille foncière agricole locale constitué d'agriculteurs et de citoyens dans l'objectif d'anticiper les transmissions et de favoriser les installations																
1.3 Mettre en réseau des exploitations agricoles qui souhaitent																



Evaluation Environnementale Stratégique

faire évoluer leurs pratiques et sortir de l'isolement																
2.1 Diversifier les cultures et limiter la spécialisation, pallier le manque en maraîchage, créer de nouveaux points de vente et augmenter la consommation locale (à l'échelle du SCoT éventuellement) dans une logique de souveraineté territoriale, mettre en place un conservatoire de graines afin de favoriser une production locale et participative de graines (échanges), céder des terres au pâturage des bêtes et de subventionner les éleveurs																
2.2 Changements de modèles : trouver des nouveaux modèles d'agriculture (remplacement dans l'élevage, retour à une agriculture plus paysanne, notion de solidarité, mise en place de SCIC, SCOP, CAE), octroyer à l'EPCI un rôle d'accompagnement, de recensement des initiatives, renforcement des partenariats entre la CCBDP et la chambre d'agriculture																
2.3 Suivre une transition vers une filière bio, actions de mise en réseau, groupements fonciers agricoles,																



Evaluation Environnementale Stratégique

objectifs de SAU (Surface Agricole Utile), mise en place d'espaces agricoles tests sur le territoire																
2.4 Projet de lieu de transformation – collectif accompagné par la chambre d'agriculture																
3.1 Stockage de la ressource en eau et optimisation de son usage, prendre en compte la pente et le ruissellement dans les cultures, récupérer l'eau de pluie, notamment pour les jardins nourriciers (à la parcelle)																
4.1 Sensibiliser le grand public : Sensibiliser au juste prix, sur le local, les produits de saison et à la qualité des produits. Retours d'expérience du projet des fermes en transition (en en Ardèche) ; Sensibiliser les enfants : visite des lieux de production, des jardins familiaux (Nyons), des jardins partagés et des marchés ; Sensibiliser les professionnels : renforcer les démarches du CFPPA et autres centres de formation (posture innovante d'une agri en transition)																
5.1 Communiquer autour des données et de l'évolution du réseau																



Evaluation Environnementale Stratégique

de cantines et du plan d'actions mis en place																
5.2 Valoriser les circuits courts et les renforcer en lien avec le PAT																

*Favoriser l'économie circulaire et traiter plus durablement nos déchets*

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
		Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
3.2 Dynamique d'actions sur les démarches Zéro Déchet pour sensibiliser à des gestes simples, au vu de réduire la facture énergétique																



*Accompagner les acteurs du secteur touristique et économique dans leur transition*

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Création d'un cluster d'entreprise pour la transition (mutualisation de moyen, retour d'expérience) ou créer des PTCE (pôle territorial de coopération économique) par filière																



*Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique*

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Identifier les zones d'accélération d'énergie renouvelable (loi APER)																
1.2 Elaborer un plan de paysage énergétique																
1.3 Créer un référentiel énergie et paysage																
1.4 Développement des projets de Centrales Villageoises																
1.5 Elaborer une réflexion autour du potentiel de la méthanisation avec les exploitations agricole (micro méthaniseur agricole, ex pour les pailles de lavande et autres déchets verts)																





Evaluation Environnementale Stratégique

5.1 Désamiantage et l'optimisation EnR de toitures bien exposées																
Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (SDIRVE)																



*Aménager le territoire plus durablement*

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Construction d'une charte intercommunale d'aménagement durable et résiliente																
1.2 S'appuyer sur les expérimentations pour lancer une réflexion autour des boues de STEP (usage irrigation, risque incendie)																
1.3 Favoriser le désherbage des espaces publics sans pesticide																
1.4 Déplacement du garage communal d'Aubres hors de la zone inondable																
1.5 Initier et expérimenter la végétalisation des centres-bourgs et renaturer les espaces artificialisés																



Evaluation Environnementale Stratégique

1.6 Expérimentations de piétonisation du centre-ville les jours de marché avec une navette																	
2.1 Renforcer la présence de réservoirs de biodiversité ainsi que les trames vertes, bleues, brune et noire sur le territoire																	
2.2 Préserver et restaurer les ripisylves au sein des corridors fluviaux																	
2.3 Eviter toute nouvelle dégradation des zones humides																	
2.4 Proposer une formation aux élus sur le rôle de la biodiversité en lien avec le réchauffement climatique																	
2.5 Gérer durablement les espaces verts																	
3.1 Actions pour limiter l'impact du changement climatique sur l'urbanisme																	
4.1 Accompagner les projets de construction dont les ZAC pour une intégration de la notion de durabilité en énergie (sobriété et passivité des bâtiments), en lien avec la question des usages (mobilités, services), avec																	



Evaluation Environnementale Stratégique

une dimension sociale (mixité intergénérationnelle, habitat partagé...)																	
5.1 Réalisation d'une exposition publique pour la finalisation du PCAET (puis suivi de la mise en œuvre, le PCAET, 1 an après)																	
5.2 Animation de réseaux d'acteurs																	
5.3 Organisation de la foire éco-bio de Nyons																	
5.4 Création et animation d'un collectif citoyens et élus autour des enjeux de la transition écologique ("Les Rendez-vous de la transition")																	



*Se protéger face au changement climatique*

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Rédaction d'un carnet des effets du changement climatique dans les Baronnies provençales																
1.2 Animation d'ateliers avec un support de jeux sérieux (Climastory, Fresque du Climat...)																
2.1 Former les élus et les secrétaires de mairie sur l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde																
2.2 Plan de massif DFCI impliquant plusieurs communes voisines																
2.3 Faire émerger des actions pour limiter l'impact du changement climatique pour la sécurité des habitants et estivants																



Evaluation Environnementale Stratégique

2.4 La commune d'Aubres équipe sa mairie de postes de relevage pour alimentation électrique pour groupe électrogène																
3.1 Prendre part au co-pilotage d'un PTGE (Projet de territoire pour la Gestion de l'Eau)																
3.2 Bénéficier d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions																
3.3 Suivi des forages chez les particuliers + Sensibiliser les habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau																
3.4 Soutien aux communes pour les usages illégaux de l'eau en période de restriction d'eau (piscine, arrosage, lavage voiture) en anticipant sur les restrictions d'eau (arrêté préfectoral)																
3.5 Travaux communaux de réduction des fuites d'eau																
3.6 Pérennité des canaux d'irrigation Réerves d'eau individuelles – promotion aux particuliers Gestion des injonctions de l'État / Capacité d'action																



Evaluation Environnementale Stratégique

3.7 Réunion publique sur la sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
4.1 Mener une démarche de co-construction d'un plan d'action transversale des actions d'adaptation au changement climatique, s'intégrant dans le PCAET, sur différents enjeux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
4.2 Désimperméabilisation des cours d'école	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
4.3 Désimperméabilisation et végétalisation de l'espace public	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■



Cette analyse des incidences environnementales du plan d'actions sur les différents champs permet de mettre en avant l'importance des actions positives vis-à-vis des critères environnementaux, notamment ceux en lien direct avec les enjeux climatiques, à savoir les émissions de GES, la qualité de l'air, la santé, les EnR. L'analyse confirme également l'importance de la volonté des élus et rédacteurs du plan d'impliquer la population à travers de nombreuses actions intégrant des axes de communication, de participation du grand public et de sensibilisation.

Les impacts combinés positifs mais pouvant s'avérer néfastes si mal appréhendés, concernent le développement des EnR avec la nécessaire prise en compte de la qualité paysagère et patrimoniale du territoire dans les actions.

Les impacts potentiellement négatifs, considérés comme des points de vigilance, sont peu nombreux et secondaires, et se concentrent principalement sur la gestion des mobilités et risques d'imperméabilisation des pôles multimodaux afférents.

Ces points d'alerte ne remettent pas en question l'efficacité du PCAET, l'évaluation permet ainsi d'attirer l'attention sur la prise en compte croisée des différents enjeux, afin d'améliorer la performance environnementale de la mise en œuvre du PCAET. Ces points concernent ainsi des aspects spécifiques d'une action. L'évaluation permet d'assurer que la mise en œuvre du PCAET n'ait pas d'action négative forte et définitive sur des enjeux plus indirects, mais tout aussi importants dans la lutte contre le changement climatique.

## Evaluation des incidences Natura 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 traite les différents sites, leur vulnérabilité et expose les incidences possibles du PCAET.

La CCBDP compte 5 sites Natura 2000 sur son territoire, à savoir une Zone de Protection Spéciale (ZPS) et quatre Sites d'Importance Communautaire (SIC) en attente d'un arrêté ministériel désignant ensuite le site comme Zone spéciale de conservation (ZSC).

Le PCAET a plutôt des incidences indirectes sur les zones Natura 2000, tout en tenant du compte du fait qu'il est difficile d'évaluer ces incidences en question car les actions du PCAET sont pour beaucoup non spatialisées. Le tableau qui suit permet de visualiser les potentielles incidences du PCAET, positives ou négatives, sur les sites Natura 2000 et leurs espèces.



Actions	Incidences sur les sites Natura 2000	Mesures ERC
<b>Axe 2 : Se déplacer autrement et transporter mieux</b>		
<p>2. Encourager le déploiement des mobilités partagées (covoiturage, autopartage, transport à la demande)</p>	<p>Si cela implique la création de pôles multimodaux ou d'aires de co-voiturage ou autopartage en périphérie des centres-bourgs : destruction de milieux naturels, semi-naturels et/ou agricoles par lesquels transitent potentiellement des espèces Natura 2000 susceptibles de se déplacer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Evitement :</b> Eviter d'implanter les aménagements en zone Natura 2000 ; Implanter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts et/ou proposer des aménagements dans des espaces déjà au moins en partie artificialisés ; Ne pas rompre des haies ou autre continuité écologique identifiée.</li>   <li>• <b>Réduction :</b> Réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction des espèces ; Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel en les accompagnant de plantations. Il faudra utiliser des espèces indigènes et favoriser une diversité de formes (haies multi-strates) et d'espèces pour l'épanouissement de la biodiversité locale ; Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités. ; Choisir des systèmes d'éclairage impactant peu les espèces nocturnes.</li>   <li>• <b>Compensation :</b></li> </ul>



		Désimperméabiliser le territoire de la CCBDP, déjà nettement encouragé par le programme d'actions du PCAET.
<b>Axe 6 : Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique</b>		
2. Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation	Le développement de la filière bois-énergie est susceptible de surexploiter des boisements et d'impacter les sols et la biodiversité. L'exploitation du bois peut impacter des forêts utilisées par les espèces Natura 2000 susceptibles de se déplacer (avifaune et chiroptères particulièrement).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Evitement :</b> Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités ;</li> <li>• <b>Réduction :</b> Prélèvements de bois en dehors des périodes de reproduction des espèces ; Gestion durable des forêts : - laisser le feuillage au sol pour limiter l'appauvrissement des sols, - espacer les récoltes des menus bois (branches d'un diamètre inférieur à 7cm) de 15 ans ou à défaut laisser 10 à 30% de cette ressource sur place, - préserver les refuges pour la faune locale (vieux arbres à cavité, chandelles, chablis isolés, gros bois morts au sol...), - éviter la circulation des engins sur toute la parcelle et protéger les voies de passage avec du menu bois pour limiter le tassement des sols ;</li> <li>• <b>Compensation :</b> L'impact des dispositifs de production, de stockage et de transport des énergies renouvelables est difficile à compenser et à étudier au cas par cas.</li> </ul>



		<p><i>Rappelons qu'une étude d'impact sera nécessaire pour tout projet EnR. Chaque étude détaillera plus finement les mesures ERC à mettre en place.</i></p>
--	--	--



## Mesures envisagées pour éviter, réduire et si besoin compenser les conséquences dommageables du PCAET

Certaines thématiques incluses dans les démarches du PCAET sont susceptibles d'engendrer des effets négatifs indirectement liés aux actions mises en place. Lorsque des incidences négatives potentielles sont identifiées, il est nécessaire de définir des mesures d'évitement et de réduction.

Dans le cadre d'un PCAET, il est avant tout recherché l'évitement de tout impact négatif, et éventuellement des réductions.

L'évaluation environnementale est réalisée pour aider à la construction et à l'élaboration du plan climat. Ainsi, lorsque d'éventuelles retombées négatives sont perçues, des propositions de mesures complémentaires, ou de modifications des actions et sous actions ont été faites dans le présent dossier.

Ces mesures restent ainsi relativement ponctuelles, nécessitant peu voire pas de moyens à engager et sont faciles à appliquer puisqu'elles se composent majoritairement de réflexions à mener en amont des décisions. Il s'agira donc principalement :

- ❖ De bien intégrer d'un point de vue paysager et patrimonial l'ensemble des ouvrages, aménagements, infrastructures qui seront à créer dans le cadre de diverses actions (mobilités, implantation d'ouvrages ou d'équipements ENR, ...).

- ❖ De mettre en place des mesures de bonnes conduites des ouvrages de méthanisation (transport, stockage) pour limiter les nuisances aux populations
- ❖ De s'assurer d'une implantation des ouvrages et aménagements divers hors des zones remarquables et sensibles pour la biodiversité, et du respect des cycles lors de tout aménagement ou travaux
- ❖ De limiter au maximum l'imperméabilisation des sols

A noter que les installations d'envergure (éoliennes, unités de méthanisation...) feront l'objet d'évaluations environnementale qui étudieront les sites d'implantation les plus favorables et les mesures à mettre en place pour éviter, réduire ou compenser leur impact sur l'environnement.

## Indicateurs de suivi du PCAET

Chaque fiche action contient un ou plusieurs indicateurs. Les périodes d'évaluations et de suivi sont variables selon l'indicateur, sa facilité d'évaluation et son intérêt pour la suite du plan. Ont été principalement retenus des indicateurs permettant de mesurer les « résultats de l'application du plan », c'est-à-dire des indicateurs sur lesquels le Plan Climat a une action effective, quand bien même cette action serait partielle. La liste des indicateurs se base ainsi principalement sur des éléments facilement appréhendables et des données possibles à obtenir à travers les



différentes études et recensements réalisés par les différents services territoriaux et autres porteurs de projets ou bureaux d'études.



# INTRODUCTION

---



## Le contexte règlementaire

Le Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (PCAET) décrit ce dernier comme un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire qui doit comprendre à minima un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'action, et un dispositif de suivi et d'évaluation (article R229-51 du Code de l'Environnement).

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans. Il est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R. 122-17 du code de l'environnement. Le projet de plan, accompagné de son évaluation environnementale, fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale compétente, puis de la participation du public consulté par voie électronique selon les termes de l'article L 123-19 du code de l'environnement. Il est soumis à l'avis du préfet de région et du président du conseil régional après la consultation du public.

L'évaluation environnementale est définie par l'article L. 122-4 du code de l'environnement comme « un processus constitué de l'élaboration d'un rapport sur les incidences environnementales, la réalisation de consultations, la prise en compte de ce rapport et de ces consultations lors de la prise de décision par l'autorité qui adopte ou approuve le plan ou programme, ainsi que la publication d'informations sur la décision, conformément aux articles L. 122-6 et suivants ».

## La définition et les objectifs du PCAET

D'après la DREAL, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un cadre d'engagement du territoire qui poursuit 2 objectifs :

- ❖ Participer à atténuer le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité et de son territoire ;
- ❖ Adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Les PLU et PLUi doivent être compatibles avec le Plan Climat Air Énergie Territorial.

## Perspectives d'évolution de l'environnement en l'absence de PCAET

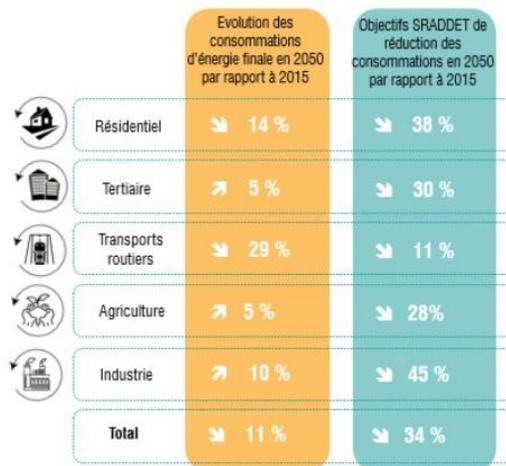
Le scénario tendanciel consiste à prolonger les tendances actuelles d'évolution des pressions et de la qualité des milieux sans la mise en œuvre du PCAET, c'est-à-dire en conservant l'architecture actuelle. (Article R122-5\_3° du CE). Cette partie vise donc à déterminer les perspectives d'évolution « au fil de l'eau » du territoire de la CCBDP vis-à-vis des consommations et productions énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et qualité de l'air.



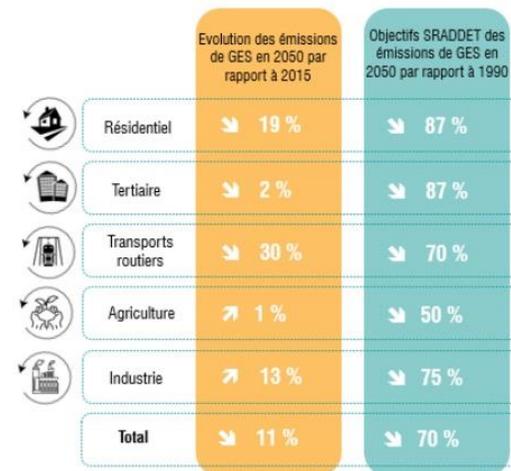
## Evaluation Environnementale Stratégique

Le scénario au fil de l'eau décrit l'évolution tendancielle de l'environnement si aucune action supplémentaire n'est entreprise. C'est l'hypothèse dite du « laisser-faire », c'est-à-dire n'entreprendre rien d'autre que ce qui est déjà en place avec des mesures nationales. Ce scénario comprend des évolutions macroéconomiques ainsi que certaines « tendances observées » dans différents secteurs et dans l'évolution de leurs consommations d'énergies respectives.

Le scénario tendanciel projette une diminution de la consommation en énergie de 11% entre 2015 et 2050. Cette faible évolution s'explique par la suppression progressive de l'utilisation du fioul dans le secteur résidentiel, et par les efforts engagés dans la rénovation et dans le secteur des transports. La tendance des autres secteurs est quant à elle à la légère hausse des consommations. La baisse globale est ainsi insuffisante, **ne permettant pas d'atteindre les préconisations nationales et régionales.**



Le scénario tendanciel sur le territoire de la CCBDP projette une réduction des émissions de GES de l'ordre de 11% entre 2015 et 2050. Cette réduction correspond à la baisse tendancielle des consommations d'énergie de la plupart des secteurs entraînant une baisse des émissions de GES, renforcée par le passage d'énergies fossiles aux énergies moins carbonées. La poursuite de cette tendance **ne permet pas d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES préconisés dans les rapports régionaux et nationaux.**



Au regard du scénario tendanciel, les énergies renouvelables représenteront 12,2% de la consommation globale d'énergie sur le territoire de la CCBDP en 2030. En 2050, cette proportion sera sensiblement équivalente, avec 12,6%, ce qui est une progression très mince au regard des objectifs nationaux et régionaux.



# ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS/SCHÉMAS/PROGRAMMES

---



## PRÉAMBULE

Ce chapitre consiste à analyser l'articulation du PCAET avec l'ensemble des plans, schémas, programmes et autres documents de planification visés par l'article R.122-17, faisant parfois eux-mêmes l'objet d'une évaluation environnementale.

Il convient dans un premier temps d'identifier les documents pertinents pour leur contenu et leur périmètre. D'un point de vue méthodologique, il s'agit de lister précisément les plans et programmes applicables tant au niveau national qu'au niveau régional ou infrarégional, et sur le territoire de la communauté de communes, et d'apprécier pour chacun si l'articulation du PCAET avec l'ensemble de ces documents a un sens

Le rapport entre le PCAET et un document ou plan peut être de 3 ordres :

- Le PCAET doit être compatible au plan/schéma/programme de rang supérieur
- Le PCAET doit prendre en compte et ne pas être contradictoire à l'atteinte des objectifs du plan/schéma/programme concerné
- Le plan/schéma/programme devra prendre en compte le PCAET quand il sera approuvé

Cette présentation ne se limitera pas aux seuls documents pour lesquels la réglementation a établi des liens juridiques avec le document étudié mais abordera également les documents stratégiques pour une analyse de la **cohérence stratégique**. En effet, au-delà de l'étude de ce **principe de compatibilité** (obligation de non contrariété de la règle) **ou de prise en compte** (ne pas s'écarter des objectifs), l'analyse de l'articulation avec les autres plans/schémas/programmes, qu'ils soient ou non soumis à

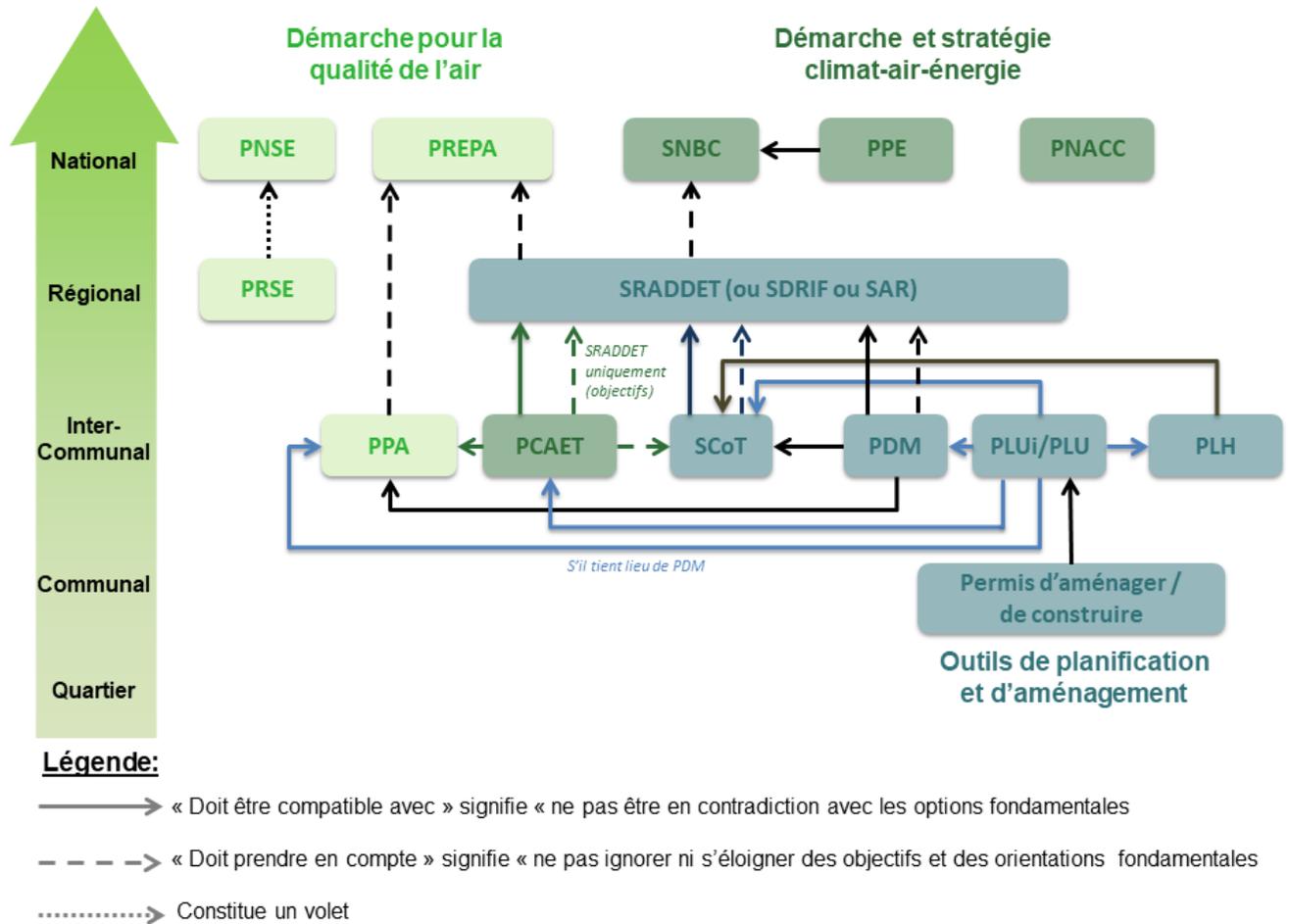
évaluation environnementale, est l'occasion de faire le lien avec les différentes politiques publiques et ainsi :

- d'identifier les synergies d'actions ou au contraire de pointer les contradictions,
- d'identifier les thématiques pouvant faire l'objet de pressions cumulatives par la mise en œuvre de plusieurs documents,
- d'analyser *in fine* les effets cumulés sur l'environnement de ces documents avec la mise en œuvre du Projet de Charte.

D'une façon générale, **le principe de non régression environnementale doit rester un des fondements de l'analyse de l'articulation et de la compatibilité des divers documents entre eux.**

Le schéma ci-dessous permet de rendre compte des relations entre les différents documents de planification et le PCAE. Ainsi, il apparaît que le PCAET doit être compatible et prendre en compte divers plans et programmes, eux-mêmes dépendants les uns avec les autres. Il est donc directement lié avec le SRADDET (ou le SRCAE), le SCoT, le PPA, et le PLU.





**Glossaire**

- PCAET** Plan Climat Air-Energie Territorial
- PDM** Plan des Mobilités
- PLH** Programme Local de l'Habitat
- PLU** Plan Local d'Urbanisme
- PLUi** Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- PNSE** Plan National Santé-Environnement
- PPA** Plan de Protection de l'Atmosphère
- PPE** Programmation pluriannuelle de l'énergie
- PNACC** Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
- PREPA** Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques
- PRSE** Plan Régional Santé-Environnement
- PUQA** Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air
- SCoT** Schéma de Cohérence Territoriale
- SNBC** Stratégie Nationale Bas Carbone
- SRADDET** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Figure 1 : Schéma global de l'articulation du PCAET avec les outils de planification (source : ADEME)



**Le PCAET doit être compatible au plan/schéma/programme de rang supérieur**

**Le PCAET doit prendre en compte et ne pas être contradictoire à l'atteinte des objectifs du plan/schéma/programme concerné**

**Le plan/schéma/programme devra prendre en compte le PCAET quand il sera approuvé**

Plans, Schémas, Programmes, Documents de planification		Échelle d'application	Porteur/Acteur	Articulation avec le PCAET	
Directement liés au PCAET					
1	<b>SRADDET</b>	Régionale	Conseil régional		Le PCAET devra être compatible avec le SRADDET
2	<b>SRCAE</b>	Régionale	Préfet de région et conseil régional		Le PCAET doit être compatible avec le SRCAE
3	<b>PPA</b>	Agglomération > 250K hab	Préfet de région		Le PCAET doit être compatible avec le PPA
4	<b>SCoT</b>	Territoriale	Syndicat mixte		Le PCAET doit prendre en compte les orientations du SCoT
5	<b>PLU/PLUi</b>	Communes/Intercommunale	Communes/Comité de pilotage		Le PCAET doit prendre en compte les orientations des PLU/du PLUi. Les PLU/le PLUi doivent/doit être compatible(s) avec les objectifs fixés par le PCAET.
Indirectement liés au PCAET					
6	<b>SNBC</b>	Nationale	Etat		Le PCAET doit prendre en compte les orientations de la SNBC
7	<b>SDAGE</b>	Bassin	Comité de bassin		Le PCAET doit être compatible avec le SDAGE
8	<b>SAGE</b>	Bassin versant	Commission Locale de l'Eau		Le PCAET doit être compatible avec les SAGE
9	<b>SRCE</b>	Régionale	Etat et conseil régional		Le PCAET doit prendre en compte les orientations du SRCE
10	<b>PGRI</b>	Bassin	Préfet coordonnateur de bassin		Le PCAET doit être compatible avec le PGRI
11	<b>PBACC</b>	Bassin	Comité de bassin		Pas d'articulation réglementaire
12	<b>PRSE</b>	Régionale	Région		Le PCAET doit prendre en compte les orientations du PRSE
13	<b>PRPGD</b>	Régionale	Région		Le PCAET doit prendre en compte les orientations du PPGD
14	<b>SRB</b>	Régionale	Etat-Région		Le PCAET doit prendre en compte les orientations du SRB
15	<b>PRFB</b>	Régionale	Etat-Région		Pas d'articulation réglementaire
16	<b>CPER</b>	Régionale	Etat-Région		Le PCAET doit prendre en compte les orientations du CPER
17	<b>PRAD</b>	Régionale	Préfet de Région		Le PCAET doit prendre en compte les orientations du PRAD
18	<b>PPE</b>	Nationale	Etat		Le PCAET doit prendre en compte les orientations de la PPE



## Cohérence du Projet Opérationnel avec les documents liés à l'aménagement

### Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes

Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvée le 10 avril 2020, se substituant ainsi au SRCAE, au SRCE et au PRPGD. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale. Pour porter la stratégie d'aménagement, pour relever les défis de l'équilibre, de l'attractivité et de la durabilité, la région définit sa stratégie pour l'avenir autour de 4 objectifs généraux et 10 objectifs stratégiques. Le PCAET doit **être compatible** avec 5 d'entre eux.

- **Objectif stratégique 1** : Garantir, dans un contexte de changement climatique, un cadre de vie de qualité pour tous,
- **Objectif stratégique 3** : Promouvoir des modèles de développement locaux fondés sur les potentiels et les ressources,
- **Objectif stratégique 4** : Faire une priorité des territoires en fragilité,
- **Objectif stratégique 8** : Faire de la Région un acteur des processus de transition des territoires,
- **Objectif stratégique 9** : Préparer les territoires aux grandes mutations dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, du climat et des usages, en tenant compte des évolutions sociodémographiques et sociétales.

Le fascicule concernant les règles répondant aux 10 objectifs stratégiques est organisé selon une logique thématique, autour de 6 grands thèmes

reprenant les domaines d'intervention du SRADDET prévus par la loi NOTRe :

- Aménagement du territoire et de la montagne,
- Infrastructures de transport, d'intermodalité et de développement des transports,
- Climat-Air-Énergie,
- Protection et restauration de la biodiversité,
- Prévention et gestion des déchets,
- Risques naturels.

Les règles établies dans le SRADDET auxquelles le rapport de **compatibilité** s'impose aux PCAET sont les règles suivantes :

- **Règle n°7** : Préservation du foncier agricole et forestier,
- **Règle n°8** : Préservation de la ressource en eau,
- **Règle n°23** : Performance énergétique des projets d'aménagement,
- **Règle n°24** : Trajectoire neutralité carbone,
- **Règle n°25** : Performance énergétique des bâtiments neufs,
- **Règle n°26** : Rénovation énergétique des bâtiments,
- **Règle n°27** : Développement des réseaux énergétiques,
- **Règle n°28** : Production d'énergie renouvelable dans les zones d'activités économiques et commerciales,
- **Règle n°29** : Développement des énergies renouvelables,
- **Règle n°30** : Développement maîtrisé de l'énergie éolienne,
- **Règle n°31** : Diminution des GES,
- **Règle n°32** : Diminution des émissions de polluants dans l'atmosphère,



## Evaluation Environnementale Stratégique

- **Règle n°33** : Réduction de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques,
- **Règle n°34** : Développement de la mobilité décarbonée.

Le projet stratégique du PCAET est globalement en **cohérence** avec le SRADDET. Néanmoins, un **point de vigilance** est à noter sur l'élimination des déchets et la valorisation énergétique, puisque l'incinération et le chauffage au bois peuvent être source de pollution atmosphérique et d'émission de particules. Une démarche constructive vis-à-vis des enjeux environnementaux du territoire permet d'établir un équilibre favorable entre ces incompatibilités potentielles et les bénéfices des autres règles, notamment grâce à la règle 32 « Diminution des émissions de polluants dans l'atmosphère » qui veillera à limiter les impacts de ces sources probables.

### Le Schéma Régional Climat Air Energie de la région Rhône-Alpes

Le SRCAE 2014-2019 a été adopté en avril 2014. Avec la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi dites NOTRe), les enjeux du SRCAE sont dorénavant intégrés au SRADDET.

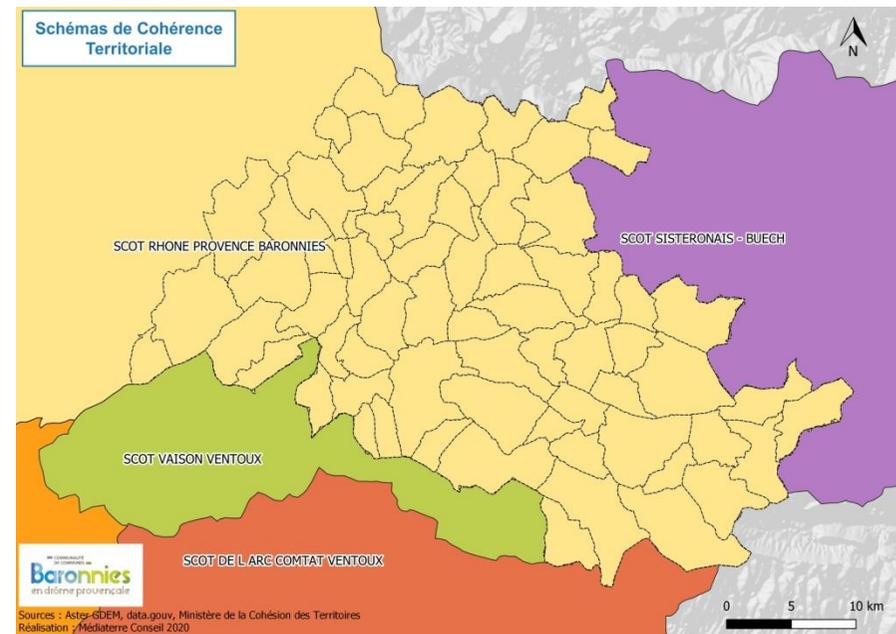
### Le PLUi

Aucun PLUi n'a été élaboré sur le territoire de la communauté de communes. En effet, la loi ALUR de 2014 impose aux EPCI la compétence en matière d'élaboration de PLUi. Cependant il est possible de refuser ce transfert de compétence, si 25% des communes, représentant au moins 20% de la population, vote contre. Ce fut le cas pour la CCBDP, 24 communes

(représentant 69% des habitants) se sont opposées, après délibération en février 2017.

### Le Schéma de Cohérence Territoriale Rhône Provence Baronnies

Le territoire est concerné par le SCoT Rhône Provence Baronnies. Le syndicat mixte a été mis en place mais le SCoT n'est pas encore prescrit.



### Analyse de l'articulation du projet stratégique avec les documents liés à l'aménagement

Le projet stratégique du PCAET est en **cohérence** avec les documents liés à l'aménagement.



## Cohérence du Projet Opérationnel avec les documents liés à la ressource en eau

### 5.1 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée

Comprenant des orientations fondamentales (OF) en matière de politique de l'eau et des objectifs environnementaux, dont des objectifs de qualité et de quantité par masse d'eau, ce document de planification a une portée juridique forte puisque les décisions administratives dans le domaine de l'eau, les SAGE, les SCoT, les schémas de carrières et les ICPE doivent lui être compatibles. Le SDAGE 2022-2027 du Bassin Rhône-Méditerranée a été adopté le 18 mars 2022 et son actualisation a porté notamment sur 3 enjeux majeurs :

- la gestion équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique (OF0 et OF7) ;
- la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses (OF5).
- la restauration des cours d'eau en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation (OF6 et OF8) ;

Selon l'article L.211-1 du code de l'environnement, la gestion équilibrée vise à assurer :

**1°** La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides,

**2°** La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature,

**3°** La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération,

**4°** Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau,

**5°** La valorisation de l'eau comme ressource économique et la promotion d'une politique active de stockage de l'eau pour un usage partagé de l'eau,

**6°** La promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau.

**7°** Le rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques.

Le SDAGE Rhône Méditerranée s'articule autour de 9 orientations fondamentales basées sur les orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021, avec quelques ajustements :

**OF0** : S'adapter aux effets du changement climatique,

**OF1** : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,

**OF2** : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques,

**OF3** : Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau,

**OF4** : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux,

**OF5** : Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé,



**OF6** : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides,

**OF7** : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,

**OF8** : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Ces orientations fondamentales sont déclinées en dispositions. Parmi elles, le PCAET doit **être compatible** avec les suivantes :

- **Disposition 0-01** Agir plus vite et plus fort face au changement climatique
- **Disposition 0-02** Développer la prospective pour anticiper le changement climatique
- **Disposition 0-03** Éclairer la décision sur le recours aux aménagements nouveaux et infrastructures pour s'adapter au changement climatique
- **Disposition 0-04** Affiner la connaissance pour réduire les marges d'incertitude et proposer des mesures d'adaptation efficaces
- **Disposition 4-08** Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau et la prévention des inondations par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants
- **Disposition 4-12** Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement économique
- **Disposition 5A-04** Éviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées
- **Disposition 5E-01** Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable

- **Disposition 7-A**. Concrétiser les actions de partage de la ressource et d'économie d'eau dans les secteurs en déséquilibre quantitatif ou à équilibre précaire
- **Disposition 7-B** : Anticiper et s'adapter à la rareté de la ressource en eau
- **Disposition 8-A** : Agir sur les capacités d'écoulement

#### Plan de gestion des risques d'inondation du Bassin Rhône Méditerranée

Le 21 mars 2022, le PGRI 2022-2027 Rhône Méditerranée a été approuvé. Il est opposable à l'administration et à ses décisions (il n'est pas opposable aux tiers). Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau. Les modifications apportées par rapport au PGRI 2016-2021 ont pour but de renforcer sa portée sur les territoires, sans en modifier sa structure, notamment ses 5 grands objectifs (GO). Les GO n°2 et GO n°4 restent des parties communes avec le SDAGE 2022-2027 du bassin. Le PGRI 2022-2027 est donc toujours constitué des 5 GO suivants :

- Grand objectif n°1** : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation,
- Grand objectif n°2** : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques,
- Grand objectif n°3** : Améliorer la résilience des territoires exposés,
- Grand objectif n°4** : Organiser les acteurs et les compétences,
- Grand objectif n°5** : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.



Le PGRI définit des Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) qui feront l'objet de stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI). La communauté de communes ne fait cependant pas l'objet d'un TRI.

### Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Lez

Deux communes sont concernées : Venterol et Vinsobres. L'état des lieux a été réalisé en 2017 et la stratégie a été validée en 2020. Le projet de SAGE Bassin versant du Lez, constitué du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de l'eau) et du règlement, a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur le 10 juin 2024. Ces 2 documents devront ensuite être approuvés. Ils confèrent au SAGE une portée juridique : le PAGD est opposable aux décisions administratives (notion de compatibilité) et le règlement est opposable aux tiers (notion d'opposabilité).

### Stratégie locale de gestion des risques d'inondation

Il n'y a pas de SLGRI sur le territoire dans la mesure où il ne fait pas partie d'un TRI.

### **Analyse de l'articulation du projet stratégique avec les documents liés à la ressource en eau**

*Le projet stratégique du PCAET est en **cohérence** avec les documents liés à la ressource en eau.*

## Cohérence du Projet Opérationnel avec les documents liés à la ressource agricole et sylvicole

### Schéma Régional Biomasse Auvergne-Rhône-Alpes

Le SRB est la traduction à l'échelle régionale de la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse. Il vise à développer la production et la valorisation de la biomasse-énergie en tenant compte des usages concurrentiels de la ressource, ainsi que des enjeux technico-économiques, environnementaux et sociaux, de façon à s'inscrire dans les objectifs de la loi et ceux fixés par l'Union Européenne en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Le Schéma Régional Biomasse Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2023 a été approuvé le 29 septembre 2020. Les objectifs du SRB sont :

- ❖ Améliorer les connaissances des gisements de biomasse renouvelable ;
- ❖ Mobiliser plus et mieux la biomasse pour la production d'énergie, notamment augmenter les productions énergétiques de 11000 GWh annuels (5000 par méthanisation et 6000 par combustion du bois).

Afin d'atteindre ces objectifs, 3 orientations ont été définies :

- Mobilisation et valorisation de la biomasse ;
- Dynamiser le développement des modes de valorisation ;
- Soutenir les filières par des actions transversales.



Il présente par ailleurs entre autres des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique pour satisfaire les besoins des filières énergétiques et non énergétiques.

### Plan régional de la forêt et du bois

Le PRFB 2019-2029 a été approuvé par arrêté ministériel le 28 novembre 2019. Il vise quatre priorités régionales :

- Assurer la pérennité de la forêt et d'une ressource en bois de qualité, adaptée aux besoins ;
- Prendre en compte la multifonctionnalité des forêts ;
- Favoriser la mobilisation de la ressource en bois ;
- Valoriser au mieux la ressource locale.

Ces priorités sont déclinées en fiches Action, dont certaines sont en lien avec le projet stratégique du PCAET :

- ❖ 1.2 Anticiper le changement climatique
- ❖ 2.2 Optimiser l'effet carbone des forêts
- ❖ 2.3 Renforcer la fonction de protection de la forêt
- ❖ 2.4 Préserver la ressource en eau
- ❖ 3.1 Développer la demande en bois d'œuvre, d'industrie et d'énergie
- ❖ 4.1 Développer les usages du bois local

### Plan Régional de l'Agriculture Durable de Rhône-Alpes

Approuvé en février 2012, le PRAD 2012-2029 fixe les orientations et objectifs pour l'agriculture et l'agroalimentaire mais aussi en termes de transition agro-écologique. Le PRAD Rhône-Alpes met en lumière 4 enjeux :

- **Enjeu 1** : intégrer et développer les activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires rhônalpins
- **Enjeu 2** : améliorer la performance économique des exploitations agricoles rhônalpines dans le respect des milieux naturels,
- **Enjeu 3** : garantir et promouvoir une alimentation sûre, de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs rhônalpins,
- **Enjeu 4** : faciliter l'adaptation de l'agriculture rhônalpine aux changements et accompagner ses évolutions.

Chaque enjeu est décliné en objectifs, 20 au total, parmi lesquels certains doivent être **pris en compte** :

- **Objectif 4** : Optimiser l'utilisation de l'eau en agriculture et développer les pratiques économes en eau,
- **Objectif 8** : Encourager les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables,
- **Objectif 9** : Concourir à la qualité de l'eau en améliorant les pratiques et en développant des programmes d'actions concertés,
- **Objectif 10** : Soutenir les systèmes de production et les projets territoriaux favorables à la préservation de la biodiversité et des milieux,



- **Objectif 11** : Garantir la sécurité des aliments,
- **Objectif 12** : Développer et valoriser les signes de qualité, notamment l'agriculture biologique.

### **Analyse de l'articulation du projet stratégique avec les documents liés à la ressource agricole et sylvicole**

*Par la production de gaz naturel et de biocarburants et par la gestion raisonnée des puits de carbone que sont les forêts, le projet stratégique du PCAET est globalement **en cohérence** avec le Schéma Régional Biomasse et le Plan régional de la forêt et du bois. Néanmoins, l'extraction, le transport et le brûlage dans les installations de combustion représentent des **points de vigilance** par l'émission de GES et de polluants atmosphériques qu'ils engendrent. De même, l'agriculture pouvant être émettrice de GES et de polluants atmosphériques (notamment l'ammoniac NH<sub>3</sub>), le projet stratégique du PCAET peut présenter des **incompatibilités** avec le Plan Régional de l'Agriculture Durable.*

## **Cohérence du Projet Opérationnel avec les documents liés au climat, à l'air et à l'énergie**

### **Stratégie Nationale Bas Carbone**

La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) révisée et adoptée en avril 2020 est la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle comprend :

- Un objectif de long terme : la neutralité carbone,
- Une trajectoire pour y parvenir autour de 4 objectifs stratégiques : décarboner la production d'énergie, réduire de moitié les consommations d'énergie, réduire les émissions non liées à l'énergie et augmenter les puits de carbone,
- 45 orientations couvrant la gouvernance aux échelles nationale et territoriale, tous les secteurs d'activité et des sujets transversaux (empreinte carbone, investissements, aménagement du territoire, R&D, éducation et formation).

Elle définit le cadre pour engager la transition bas-carbone en France dès aujourd'hui. Les décideurs publics doivent la prendre en compte. L'ambition de long terme de la France est la neutralité carbone dès 2050. Cela signifie que les émissions nationales de gaz à effet de serre devront être inférieures ou égales aux quantités de gaz à effet de serre absorbées sur le territoire français par les écosystèmes gérés par l'être humain (forêts, prairies, sols agricoles...) et certains procédés industriels (capture et stockage ou réutilisation du carbone). Les objectifs de la France sont les suivants :



- Pour les transports : zéro émission (à l'exception du transport aérien domestique),
- Pour le bâtiment : zéro émission,
- Pour l'agriculture : réduction de 46 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015,
- Pour l'industrie : réduction de 81 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015,
- Pour la production d'énergie : zéro émission,
- Pour les déchets : réduction de 66 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015.

### Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019 – 2028

La programmation adoptée en avril 2020 a vocation d'atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, objectif prioritaire inscrit dans la Stratégie National bas carbone et le Plan Climat National. L'objectif de la PPE est la décarbonation quasi complète de la production d'énergie à l'horizon 2050, à l'exception des carburants fossiles destinés à l'aviation et aux transports maritimes, des fuites résiduelles notamment des fuites de méthane et des émissions de l'agriculture. Ces émissions seront compensées par l'augmentation du stockage de carbone essentiellement dans les sols et le bois.

Cette programmation s'articule autour de 8 objectifs stratégiques à savoir :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique et baisse des consommations d'énergie fossile,

- Le développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération,
- Le développement des mix énergétiques,
- La sécurité d'approvisionnement, le développement des réseaux, du stockage, des flexibilités et de la production locale,
- La recherche et l'innovation pour le développement des nouvelles technologies de l'énergie,
- La préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie, ainsi que l'évaluation des besoins de compétences professionnelles,
- La mobilisation des territoires,
- La mise en œuvre d'une stratégie de développement de la mobilité propre.

Ces objectifs sont déclinés en actions et mesures parmi lesquelles certaines doivent être **prises en compte** par le PCAET comme notamment :

- Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments : construction de bâtiments neufs performants, rénovation de l'existant, intégration des énergies renouvelables,
- Mettre en œuvre le Plan de rénovation énergétique des bâtiments,
- Mener une action de lutte contre les passoires énergétiques,
- Doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques en 2028 par rapport à 2017,
- Soutenir le covoiturage et l'ensemble des solutions de mobilité alternatives à l'usage individuel de la voiture,



- Respecter l'objectif européen d'émissions de gaz à effet de serre de 95 gCO<sup>2</sup>/km en moyenne pour les voitures en 2021,
- Mise en œuvre du plan vélo et mobilités actives : création d'un fond vélo de 350 M€ pour lutter contre les ruptures de pistes cyclables et assurer la sécurité de tous les usagers, généralisation progressive du marquage des vélos et de parkings sécurisés pour lutter contre le vol et le recel, développement de l'apprentissage et d'une culture vélo à l'école pour permettre aux jeunes générations d'intégrer ce mode de déplacement doux dans leurs pratiques,
- Sortir complètement du chauffage au charbon chez les particuliers et du charbon dans les réseaux de chaleur d'ici 2025.

#### Plan de Protection de l'atmosphère de la région Auvergne-Rhône-Alpes

La région est partiellement couverte par 5 PPA d'agglomérations :

- Agglomération de Clermont-Ferrand
- Grenoble
- Lyon et sa feuille de route
- Saint-Etienne
- Vallée de l'Arve

Le territoire n'est pas doté de PPA.

---

#### **Analyse de l'articulation du projet stratégique avec les documents liés au climat, à l'air et à l'énergie**

*Le projet stratégique du PCAET est en **cohérence** avec les documents liés au climat, à l'air et à l'énergie.*

---

## Cohérence du Projet Opérationnel avec les documents liés à la biodiversité

### Schéma régional de cohérence écologique de Rhône-Alpes

Adopté en juillet 2014, pour une durée de 6 ans, le SCRE constitue le volet régional de la trame verte et bleue. L'objectif de ce schéma d'aménagement est la protection et la remise en bon état des continuités écologiques, à travers 7 orientations :

- **Orientation 1.** Prendre en compte la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement,
- **Orientation 2.** Améliorer la transparence des infrastructures et ouvrages vis-à-vis de la Trame verte et bleue,
- **Orientation 3.** Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers,
- **Orientation 4.** Accompagner la mise en œuvre du SRCE,
- **Orientation 5.** Améliorer la connaissance,
- **Orientation 6.** Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques,
- **Orientation 7.** Conforter et faire émerger des territoires de projets en faveur de la Trame verte et bleue.

D'autre part, différents enjeux ont été identifiés :

- L'étalement urbain et l'artificialisation des sols : des conséquences irréversibles sur la fonctionnalité du réseau écologique,



- L'impact des infrastructures sur la fragmentation et le fonctionnement de la Trame verte et bleue,
- L'accompagnement des pratiques agricoles et forestières pour favoriser une Trame verte et bleue fonctionnelle,
- L'impact des activités anthropiques sur la continuité des cours d'eau et leurs espaces de mobilité,
- Les spécificités des espaces de montagne en Rhône-Alpes,
- L'accompagnement du développement des énergies renouvelables,
- L'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques publiques et leur gouvernance,
- Le changement climatique et son impact sur la biodiversité.

### **Analyse de l'articulation du projet stratégique avec les documents liés à la biodiversité**

*Le SRADDET étant venu se substituer au SRCE, la **cohérence** du projet stratégique du PCAET a été démontrée vis-à-vis des règles concernant la protection et la restauration de la biodiversité.*

## **Cohérence du Projet Opérationnel avec les autres documents cadres**

### **Contrat de plan Etat-Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Le Contrat de plan État-Région (CPER) Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 a été signé le 10 novembre 2022 par le Préfet de région et par le Président du Conseil régional. Il fixe des accords et financements entre l'État et la région sur différents volets :

- Mobilité multimodale,
- Enseignement supérieur-Recherche-Innovation,
- Innovation-Filières d'avenir et usines du futur,
- Très haut débit et usages du numérique,
- Transition écologique et énergétique

Des actions ont été développées dont certaines sont à **prendre en compte** par le PCAET :

- Accompagner la transition énergétique dans les territoires,
- Rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois,
- Favoriser les énergies renouvelables pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources des territoires,
- Aider les entreprises et les exploitations agricoles à économiser l'énergie et développer leur compétitivité,
- Disposer de données énergétiques et climatiques pour adopter les stratégies d'atténuation et d'adaptation,



- Accompagner les actions d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau.

Aucune incohérence n'a été repérée lors de l'analyse.

#### Plan de prévention et gestion des déchets Rhône-Alpes

Le PRPGD de la région Rhône-Alpes a été adopté en décembre 2019 et donne des objectifs pour les 6 ou 12 années à venir. Parmi eux :

- Réduire la production de déchets ménagers de 12 % d'ici à 2031 (soit 50 kg par an et par habitant),
- Atteindre une valorisation matière (déchets non dangereux) de 65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031,
- Réduire l'enfouissement de 50 % dès 2025.

Le PRPGD ayant été intégré au SRADDET, la cohérence a été analysée précédemment.

#### Plan régional santé-environnement Auvergne-Rhône-Alpes

Le 4<sup>e</sup> PRSE (2024-2028) présenté à la Conférence régionale santé-environnement en mars 2024, porte sur la prise en compte et la réduction des impacts sanitaires liés à des facteurs environnementaux.

Le PRSE Auvergne-Rhône-Alpes s'articule autour de 3 axes et 11 objectifs stratégiques, dont certains sont à **prendre en compte** :

- ❖ Qualité de l'air extérieur
- ❖ Qualité de l'air intérieur
- ❖ Urbanisme favorable à la santé

Aucune incohérence n'a été repérée lors de l'analyse.

#### Plan de Bassin d'adaptation au changement climatique

Le PBACC Rhône-Méditerranée 2024-2030 a été adopté le 8 décembre 2023. Il énonce six principes stratégiques incontournables :

- ❖ Consommer moins d'eau ;
- ❖ Préserver et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels ;
- ❖ S'appuyer sur les services rendus par les sols ;
- ❖ Établir des stratégies locales concertées ;
- ❖ Planifier les solutions de demain ;
- ❖ Le SDAGE et le PGRI comme premiers pas pour faire face au changement climatique.

Aucune incohérence n'a été repérée lors de l'analyse.

#### Charte de Parc naturel régional

La Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a été approuvée en 2012 et arrêtée par décret du 26 janvier 2015. Elle est valable pour la période 2015-2027 et s'articule autour de 3 grandes ambitions :

- ❖ Valoriser les atouts naturels et humains des Baronnies provençales,
- ❖ Développer une économie basée sur l'identité locale,
- ❖ Concevoir un aménagement solidaire et durable.

53 communes du périmètre du PNR sont présentes au sein de la CCBDP.

La charte se décline en trois grands axes et 12 objectifs stratégiques :

**I - Fonder l'évolution des Baronnies Provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains :**



- ✓ Connaître et préserver la biodiversité des Baronnies Provençales
- ✓ Préserver les patrimoines agricoles et forestiers emblématiques
- ✓ Préserver et partager durablement la ressource en eau
- ✓ Donner aux patrimoines culturels toute leur place dans la compréhension et l'aménagement du territoire

**II - Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales :**

- ✓ Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité
- ✓ Développer et promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire
- ✓ Référencer les Baronnies Provençales en matière de pratiques et de gestion des sports de nature
- ✓ Anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles

**III - un aménagement cohérent, solidaire et durable des Baronnies Provençales :**

- ✓ Préparer et accompagner un urbanisme rural durable
- ✓ Impulser et développer une politique énergétique territorialisée
- ✓ Rééquilibrer l'offre culturelle pour en favoriser l'accès
- ✓ Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales

Plusieurs actions sont en lien avec le projet stratégique du PCAET :

- ⇒ II.4.1 Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques

- ⇒ II.4.3 Viser l'excellence des savoir-faire pour un habitat écologiquement performant et socialement accessible
- ⇒ III.2.1 Promouvoir la sobriété énergétique et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques
- ⇒ III.2.2 Concevoir et animer un développement des énergies renouvelables maîtrisé et partagé par les acteurs du territoire

Le projet stratégique du PCAET est en **cohérence** avec les objectifs de la Charte du PNR des Baronnies provençales, en particulier sur les mesures climat et énergie citées précédemment qui entrent pleinement dans le champ d'actions du PCAET. Aucune incohérence n'a été repérée lors de l'analyse.



## Articulation vis-à-vis des objectifs chiffrés

Le tableau suivant reprend les différents objectifs en termes de réductions de GES, consommations d'énergies et production d'énergies renouvelables :

	REDUCTION DE GES	CONSOMMATION D'ENERGIES	PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES
<b>LOI TECV</b>	- 40 % d'émissions de GES en 2030 (par rapport à 1990) Division par 4 des GES d'ici 2050 par (rapport à 1990)	- 20 % de consommation d'énergie finale en 2030 (par rapport à 2012) - 40 % de consommation d'énergies fossiles en 2030 (par rapport à 2012) -50% de consommation d'énergie finale en 2050 (par rapport à 2012)	33 % de couverture des consommations par des énergies renouvelables locales en 2030
<b>SNBC</b>	Neutralité carbone en 2050 Division par 6 des GES d'ici 2050 par (rapport à 1990)	/	/
<b>LOI ENERGIE-CLIMAT</b>	Neutralité carbone en 2050 Division par 6 des GES d'ici 2050 (par rapport à 1990)	- 40% de consommation d'énergie en 2030 (par rapport à 2012)	33 % de couverture des consommations par des énergies renouvelables locales en 2030
<b>LOI CLIMAT ET RESILIENCE</b>	- 40 % des émissions de GES en 2030 (par rapport à 1990) - 13 % des émissions de NH <sub>3</sub> en 2030 (par rapport à 2005) et - 15 % des émissions de N <sub>2</sub> O en 2030 (par rapport à 2015)	/	/
<b>SRADDET AUVERGNE-</b>	- 70 % des émissions de GES en 2050 (par rapport à 1990)	- 34 % des consommations d'énergies à l'horizon 2050 (par rapport à 2015)	100 % d'énergies renouvelables pour les consommations résiduelles à l'horizon 2050



<b>RHONE-ALPES</b>			
<b>PCAET CC BARONNIES EN DROME PROVENÇALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 31% à l'horizon 2030 par rapport à 2015</li> <li>- 55% à l'horizon 2050 par rapport à 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 23% des consommations d'énergies finales en 2030 (par rapport à 2015)</li> <li>- 38% des consommations d'énergies finales en 2050 (par rapport à 2015)</li> </ul>	100 % d'énergies renouvelables dans les consommations d'énergie finale à l'horizon 2050



# JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES

---



## LA DÉMARCHE ADOPTÉE POUR L'ÉLABORATION DU PCAET

### 1.1 L'étude de différents scénarii

La construction du PCAET la CCBDP a été rendue possible par une vision à moyen et long termes des objectifs à atteindre sur le territoire, principalement en termes de réduction des émissions de GES et consommations énergétiques, et de développement des énergies renouvelables.

#### 1.1.1 Les différents scénarios étudiés

Afin de se projeter dans le temps et de fixer des objectifs chiffrés qui devront être atteints via la réalisation des différentes actions, plusieurs scénarii ont été étudiés :

- ❖ **Scénario tendanciel** : scénario d'évolution construit pour le territoire grâce à l'outil PROSPER actions d'Energies Demain. Il correspond à l'évolution tendancielle actuelle sous la seule impulsion des mesures régionales et nationales actées et engagées. Il prend principalement en compte des évolutions technologiques liées à la dynamique de renouvellement des équipements et guidées par la réglementation (véhicules, équipements de chauffage, d'éclairage, etc.). Le scénario tendanciel ainsi obtenu permet une **réduction de la consommation d'énergie finale et une réduction des émissions de GES de 11% en 2050 par rapport à 2015**. Ce chiffre est principalement lié à l'application des réglementations thermiques sur le bâti, la suppression progressive

de l'utilisation du fioul dans le secteur résidentiel et aux efforts engagés dans la rénovation et le secteur des transports.

- ❖ **Scénario maximal** : également construit en utilisant l'outil PROSPER actions d'Energies Demain. Ce scénario s'appuie sur les préconisations du scénario volontariste du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes. Le scénario maximal ainsi obtenu permet une **réduction de la consommation d'énergie finale de 37 % et une réduction des émissions de GES de 53 % en 2050 par rapport à 2015**. Ces données prennent en compte les changements de pratique comme la diminution des trajets en voiture quelle que soit la distance parcourue par rapport au domicile, entraînant une diminution globale de la consommation de carburant, ainsi que la massification des rénovations thermiques BBC.
- ❖ **Scénario territorialisé** : Le scénario territorialisé est une version adaptée aux réalités de la CCBDP pour être au plus proche de ses spécificités. Il est ajustable en fonction des décisions des élus, dans les choix des objectifs et de priorisations des actions, mais également dans l'effort commun avec l'ensemble des acteurs locaux. Le scénario territorialisé permet une **réduction de la consommation d'énergie finale de 38 % et une réduction des émissions de GES de 55 % en 2050 par rapport à 2015**. La modélisation PROSPER de ce scénario montre que les secteurs du résidentiels et du tertiaire deviennent presque neutres en carbone.



## L'adoption du scénario territorialisé

Les évolutions territoriales issues du scénario tendanciel, si elles constituent une première marche acquise, ne sont pas à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques du territoire. Elles ne suffiront pas à mettre les acteurs et habitants de la CCBDP à l'abri des impacts de la raréfaction des ressources, du changement climatique et de la pollution atmosphérique.

Le scénario maximal a été élaboré en suivant les préconisations qui ont été émises à l'échelle régionale, mais pas nécessairement adaptées au territoire de la CCBDP. Or il en ressort qu'il ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés par le SRADDET, alors même qu'il en suit les recommandations, en raison des spécificités territoriales.

La stratégie énergétique retenue est donc celle du **scénario territorialisé**, à la hauteur des consommations et émissions de la CCBDP, en lien avec des démarches déjà en cours sur le territoire et grâce à des ressources qu'il s'agit de valoriser et renforcer, pour une transition énergétique et écologique efficace et efficiente. Ce scénario permet d'atteindre les objectifs préconisés dans les rapports régionaux et nationaux, et se veut même plus ambitieux sur plusieurs thématiques (en termes de rénovations des bâtiments tertiaires, réduction de moitié des consommations énergétiques de l'industrie, réduction de moitié des quantités de NH<sub>3</sub> émises entre 2030 et 2050, etc.).

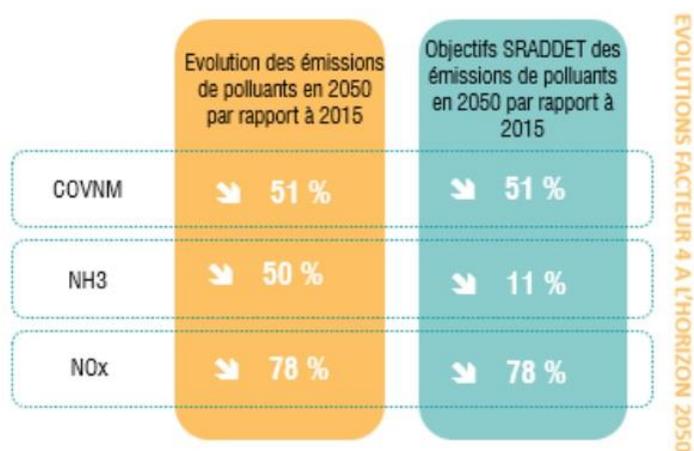
Ce scénario fixe les objectifs suivants en 2050 par rapport à 2015 :

		Objectifs de réduction des consommations d'énergie	Objectifs de réduction des émissions de GES
	Résidentiel	- 43 %	- 99 %
	Tertiaire	- 37 %	- 99 %
	Industrie	- 10 %	- 42 %
	Agriculture	- 33 %	- 36 %
	Transport routiers	- 61 %	- 67 %



La stratégie adoptée pour le PCAET de la CCBDP permet aussi de fixer des objectifs en termes de réduction des polluants atmosphériques conformément au décret n° 2017-949 du 10 mai 2017.

L'effort à appliquer sur le territoire de la CCBDP concernant surtout le NH<sub>3</sub>, les COVNM et les NO<sub>x</sub>, le scénario territorialisé se concentre sur ces derniers, en conservant les objectifs du SRADDET, sauf pour le NH<sub>3</sub> pour lequel il a été surélevé, au regard de l'ampleur des émissions de ce polluant sur le territoire :



Enfin, des caps sont aussi donnés en termes de production d'énergies renouvelables :

Type d'énergie	Production 2030 (GWh)	Production 2050 (GWh)
<b>Solaire photovoltaïque</b>	123	243
<b>Biomasse solide</b>	65	75
<b>Biogaz</b>	21	42
<b>Solaire thermique</b>	3	6
<b>Hydraulique</b>	1	1
<b>TOTAL</b>	213	367

## LE PCAET DE LA CCBDP : UN PROJET PARTAGÉ

L'élaboration du PCAET de la CCBDP a été organisée en **concertation** avec les élus et acteurs locaux du territoire. Le but était à la fois **d'informer** chacun sur le principe et les objectifs d'un PCAET, de tenir compte des différentes **remarques** émises sur les enjeux territoriaux, et de nourrir le plan d'action par les **propositions** des différents **partenaires**.

Une concertation a été réalisée en phase stratégie, et des ateliers ont été réalisés en mai 2021 pour hiérarchiser et qualifier ces grandes orientations stratégiques. Un atelier sur les effets du changement climatique dans les Baronnies provençales, à destination de la population et en lien avec l'évaluation à mi-parcours de la charte du Parc naturel régional, a été mené en juin 2023.

La période de consultation publique a lieu en octobre 2024.



## L'ÉVOLUTION DU PCAET AU COURS DU TEMPS ET LES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGÉES

Tout au long de son élaboration, le PCAET n'a cessé de s'améliorer. Certaines actions ont été ajoutées plus tardivement, tandis que des potentialités ont été écartées après analyse approfondie.

Concernant la production d'énergies renouvelables, toutes les énergies ont été étudiées, et il en est ressorti qu'il n'y a pas de potentiel éolien fort sur la CCBDP, et que par ailleurs, il y est très contraint. Le petit hydroélectrique n'est pas priorisé vis-à-vis des autres filières en raison de trop faibles quantités et débits sur le territoire, disponibles qui plus est sur de courtes périodes. Quant au solaire photovoltaïque, le choix s'oriente naturellement vers un investissement et un accompagnement envers les installations individuelles ou sur petites toitures collectives plutôt que sur grandes toitures au regard de la plus grande proportion de petites toitures sur le territoire.

## LES AVANTAGES ET POINTS FORTS QUI PARTICIPENT A LA JUSTIFICATION DES CHOIX EFFECTUÉS

Le PCAET de la CCBDP ne se limite pas à des actions uniquement sur les GES, les consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables, mais propose aussi des actions directes sur l'alimentation, les déchets, la sensibilisation, les milieux naturels, les risques, etc.

Les thématiques retenues sont volontairement variées, compréhensibles et appropriables par tous : habitants, élus, actifs, associations, etc. Ainsi, tout le monde peut agir. Ces thématiques sont concrètes et omniprésentes dans le quotidien de chacun ce qui rend le PCAET accessible.

Par ailleurs, les actions retenues l'ont été car elles représentent des compromis raisonnables entre diverses contraintes, à savoir :

- ❖ Difficulté de mise en œuvre ;
- ❖ Bénéfices vis-à-vis de l'environnement ;
- ❖ Impacts résiduels sur l'environnement peu marqués ;
- ❖ Atteinte des objectifs des plans et programmes nationaux, régionaux et départementaux ;
- ❖ Coût ;
- ❖ Disponibilité des moyens humains ;
- ❖ Respect de la volonté des élus ;
- ❖ Délais de mise en œuvre raisonnables ;
- ❖ Partenariats possibles et d'ores et déjà identifiés.

Un certain nombre d'actions retenues sont transversales, c'est-à-dire qu'elles sont bénéfiques pour certains champs de l'environnement en plus de l'action directe pour laquelle elles ont été conçues. Ainsi, les actions relatives aux mobilités douces sont non seulement utiles à la réduction des émissions de GES et donc à l'amélioration de la qualité de l'air, mais aussi positives pour la santé des habitants (meilleure qualité de l'air, exercice physique avec les modes actifs), et la cadre de vie de chacun (nuisances olfactives et sonores des véhicules thermiques).



# INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

---



# 1. Incidences du PCAET sur les divers champs de l'environnement

L'évaluation environnementale est un outil d'accompagnement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial avec pour objectif de mettre en avant et alerter sur les points de vigilance « en lien avec les enjeux environnementaux principaux afin d'être en mesure d'orienter les choix dans le cadre de la démarche itérative » (CGDD, CEREMA, 2015). C'est pour cela qu'une analyse des incidences des actions du plan sur l'ensemble des critères environnementaux est réalisée, permettant de démontrer l'intérêt des mesures du plan pour chacune des thématiques tout en s'assurant du caractère non réducteur des effets négatifs. Les effets sont ainsi analysés pour chaque thématique de l'environnement que sont : la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, les déchets, les risques, le patrimoine culturel architectural et les paysages...

Il est nécessaire de distinguer :

- ❖ Les impacts positifs directs ou notables, induits par la mise en œuvre de l'action
- ❖ Les impacts positifs indirects, potentiellement générés après la mise en œuvre de l'action
- ❖ Les impacts neutres ou sans effet notable
- ❖ Les impacts négatifs potentiels, ou points de vigilance nécessitant la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction.
- ❖ Les impacts positifs directs, mais pouvant entraîner des effets indirects moins favorables

Dans ce chapitre, l'analyse des incidences du PCAET sur l'environnement est réalisée sous forme de tableaux accompagnés de texte. Les tableaux reprennent en ligne les différentes actions du PCAET, en les confrontant aux diverses thématiques environnementales présentées en colonne. Des codes couleurs sont appliqués selon si l'action a des effets positifs ou négatifs, directs ou indirect sur la thématique environnementale concernée. Des paragraphes écrits permettent ensuite de détailler les effets des actions sur l'environnement. Lorsque les actions ont globalement des effets similaires sur l'environnement, un seul paragraphe écrit est proposé pour analyser ces incidences sans tomber dans un effet de redondance.

## Légende des tableaux d'analyse :

Effets positifs	Effets positifs indirects	Pas d'effet significatif	Effets négatifs – points d'alerte	Effets positifs couplés à des effets négatifs



## 1 Habiter des logements plus performants

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
		Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Mettre en place un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)																
1.2 Retours d'expérience par des architectes sur la rénovation et la construction, et sensibiliser au coût de la rénovation en s'appuyant davantage sur les initiatives exemplaires																
2.1 Organiser des ateliers thématiques sur des questions d'habitat et d'aménagement																
2.2 Organiser un cycle de conférence sur la performance énergétique en mutualisant les moyens avec une autre CC (Communication, invités aux tables-ronde)																



2.3 Formation des élus sur la transition écologique																
3.1 Réaliser un SDIE (Schéma Directeur Immobilier et Energétique) pour le patrimoine de la CCBDP et soutenir les communes qui souhaitent mener la même démarche																
3.2 Rénovation énergétique des bâtiments municipaux																
4.1 Réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH/ORT et réaliser éventuellement un Programme Local de l'Habitat (PLH)																
5.1 Mise en avant des initiatives citoyennes sur le « Habiter autrement », stand de sensibilisation au grand public à la Foire Bio de Nyons, intervention en milieu scolaire sur cette thématique (pédagogie), témoignages (radio, expo...)																



❖ **Mettre en place un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)**



**Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

L'objectif de cette action est d'accompagner propriétaires et bailleurs sociaux sur leurs opérations de construction et de rénovation, et de communiquer sur les aides techniques et financières disponibles. En effet, le territoire se caractérise par un habitat ancien avec une problématique de détérioration des logements (problèmes sanitaires, thermiques, acoustiques) et par un manque d'attractivité en particulier pour les familles et les jeunes actifs. La mise en place d'un guichet unique pour des démarches d'accompagnements auprès des particuliers dans la réalisation de leurs travaux de rénovation thermique permet de lever les freins à la rénovation énergétique et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

❖ **Retours d'expérience par des architectes sur la rénovation et la construction, et sensibiliser au coût de la rénovation en s'appuyant davantage sur les initiatives exemplaires**



**Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP et au-delà :**

En partenariat avec les architectes et artisans locaux, ainsi qu'avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), par un principe de retours d'expérience, la CCBDP prévoit de sensibiliser au coût de la rénovation en s'appuyant davantage sur les initiatives exemplaires. Cette action peut également permettre d'intégrer des bailleurs sociaux aux réflexions sur l'habitat durable. La question de la pose de panneaux voltaïques sur toiture peut être introduite, avec une dimension paysagère.

**Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Concernant l'impact visuel de l'installation de panneaux solaires sur les toitures, celui-ci devrait être assez limité. Une attention particulière devra tout de même être portée à l'intégration paysagère de ces panneaux (proximité de monuments historiques, patrimoines remarquables, cônes de vue ...).

- ❖ **Organiser des ateliers thématiques sur des questions d'habitat et d'aménagement**
- ❖ **Organiser un cycle de conférence sur la performance énergétique en mutualisant les moyens avec une autre CC**
- ❖ **Formation des élus sur la transition écologique**



**Effets positifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP et au-delà :**

Ces actions visent, d'une part, à sensibiliser les habitants aux questions de consommation énergétique, aussi bien du point de vue de l'amélioration de la performance que de l'économie (changement des comportements), et d'autre part, à approfondir les connaissances des élus en termes de transition énergétique, au moyen d'ateliers thématiques, de conférences, et de formations thématiques.

- ❖ **Réaliser un SDIE (Schéma Directeur Immobilier et Energétique) pour le patrimoine de la CCBDP et soutenir les communes qui souhaitent mener la même démarche**
- ❖ **Rénovation énergétique des bâtiments municipaux**



**Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**



Les bâtiments municipaux et le patrimoine de la CCBDP sont un levier puissant dans la transition énergétique de la Communauté de Communes, non seulement par le bénéfice sur les bâtiments eux-mêmes, mais également par l'exemplarité de leur réhabilitation thermique. En effet, la communication sur les travaux réalisés favorisera la sensibilisation du public et l'incitation au passage à l'acte.

- ❖ **Réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH/ORT et réaliser éventuellement un Programme Local de l'Habitat (PLH)**

seront installés à la Foire Bio de Nyons et des interventions pédagogiques auront lieu dans les écoles. Des témoignages d'habitants vivant dans ces habitats alternatifs seront diffusés et une plateforme interactive centralisera les informations et les outils pour se lancer dans un tel projet. Cet ensemble d'actions permettra d'accroître la connaissance du public sur ces modes de vie plus durables et de faire émerger de nouvelles solutions d'habitat inclusives sur le territoire, contribuant ainsi à la transition écologique des Baronnies.

**➔ Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Cette action vise à planifier, au travers des documents réglementaires, le besoin de rénovation des habitats touchés par l'insalubrité et des bâtiments anciens ne disposant pas d'une efficacité énergétique correcte. Le PCAET prévoit de réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) / ORT (Opérations de revitalisation du territoire), puis de réaliser éventuellement un Programme Local de l'Habitat (PLH). Les autres outils mobilisables de cette action sont le diagnostic local de la décence des logements, les incitations à rénover les résidences secondaires, le permis de louer, etc.

- ❖ **Mise en avant des initiatives citoyennes sur le « Habiter autrement », stand de sensibilisation au grand public à la Foire Bio de Nyons, intervention en milieu scolaire sur cette thématique (pédagogie), témoignages (radio, expo...)**

**➔ Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Pour encourager les initiatives citoyennes en matière d'habitat alternatif, un projet de sensibilisation sera mis en place. Des stands d'information



## 2 Se déplacer autrement et transporter mieux

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource					Milieu humain		Risques / pollutions		
		Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Renforcer les liaisons de Transport en commun entre les Régions AURA et PACA (convention de coopération en matière de mobilité)																
1.2 Améliorer la couverture de mobilité sur le territoire (TC, transport scolaire) avec une amélioration de la lisibilité des offres																
1.3 Mise en place d'une navette NyonsBus 100% électrique																
2.1 Créer des aires de covoiturage, et des aménagements pour les TAD et autopartage, surtout dans les zones blanches																
3.1 Revoir les aménagements et les offres de stationnement au sein de la																



CCBDP pour répondre à des offres de covoiturage et d'autopartage (convention de coopération en matière de mobilité)																		
3.2 Favoriser l'intermodalité en développant les lignes TER en direction des gares TGV proches du territoire (Montélimar, Valence, Avignon)																		
3.3 Réaliser et diffuser sur les canaux de la CCBDP des vidéos présentant les différentes solutions d'écomobilité sur le territoire																		
3.4 Bus de la mobilité																		
3.5 Concevoir un projet d'une centrale des mobilités ayant pour but de rendre visible l'offre de mobilité mais également d'aller plus loin en prenant en compte les enjeux l'attractivité et de santé du territoire																		
3.6 Installation de 8 bornes de recharge de véhicule électriques																		
4.1 Renforcer l'offre de formation sur le territoire et étudier un partenariat avec la plateforme e-formation de Grillon (campus-connecté)																		





5.3 Implantation de plusieurs abris-vélos sécurisés sur le territoire intercommunal																
5.4 Piétonnisation du marché de Nyons l'été																
5.5 Flotte de véhicules électriques de la Ville de Nyons pour les agents																
5.6 Flotte de véhicules électriques du PNR BP pour les agents																



- ❖ Renforcer les liaisons de Transport en commun entre les Régions AURA et PACA (convention de coopération en matière de mobilité)
- ❖ Améliorer la couverture de mobilité sur le territoire (TC, transport scolaire) avec une amélioration de la lisibilité des offres
- ❖ Concevoir un projet d'une centrale des mobilités ayant pour but de rendre visible l'offre de mobilité mais également d'aller plus loin en prenant en compte les enjeux l'attractivité et de santé du territoire

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

L'objectif de ces actions est de repenser le réseau de transports en commun aussi bien à l'échelle de la CCBDP qu'à l'échelle interrégionale, en augmentant la fréquence des bus et également la couverture géographique du territoire, et en développant les lignes de bus sur les axes structurants. Une communication sur cette thématique permettra d'augmenter le recours aux transports en commun et ainsi de limiter l'usage de la voiture individuelle. Ces actions visent donc à réduire les émissions de GES, à améliorer la qualité de l'air et donc les conditions de santé des riverains.

- ❖ Mise en place d'une navette NyonsBus 100% électrique
- ❖ Installation de 8 bornes de recharge de véhicule électriques
- ❖ Flotte de véhicules électriques de la Ville de Nyons pour les agents
- ❖ Flotte de véhicules électriques du PNR BP pour les agents

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Ces actions proposent de substituer les véhicules thermiques par des véhicules électriques sur le territoire. Elles visent donc à réduire les émissions de GES liées à la circulation des véhicules motorisés. Notons tout de même que le véhicule électrique est présenté comme un véhicule « propre » en ce qu'il n'émet ni CO<sub>2</sub> ni particules « du réservoir à la roue ». Cette « propreté » n'est pas forcément la même pour l'énergie électrique qui remplira ses batteries. C'est pourquoi il est important de tenir compte des émissions de CO<sub>2</sub> des centrales de production d'énergie électrique. Notons par ailleurs que cela est à mettre au regard du développement des énergies renouvelables qui fourniront une part de plus en plus importante de production d'électricité.

- ❖ Créer des aires de covoiturage, et des aménagements pour les TAD et autopartage, surtout dans les zones blanches
- ❖ Revoir les aménagements et les offres de stationnement au sein de la CCBDP pour répondre à des offres de covoiturage et d'autopartage (convention de coopération en matière de mobilité)
- ❖ Réaliser et diffuser sur les canaux de la CCBDP des vidéos présentant les différentes solutions d'écomobilité sur le territoire
- ❖ Bus de la mobilité

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Pour limiter l'autosolisme, le PCAET de la CCBDP prévoit de favoriser le covoiturage, l'autopartage, le Transport A la Demande et le bus de la mobilité du territoire, par le déploiement d'aires de mobilités performantes et par un renfort de communication sur le sujet. Ces actions visent donc à nouveau à réduire les émissions de GES, à améliorer la qualité



de l'air et donc les conditions de santé des riverains. En parallèle, à l'instar des vidéos présentant les atouts du vélo, la CCBDP prévoit de réaliser des vidéos sur ces autres solutions d'écomobilité.

**➔ Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP :**

Notons que cette action implique la création de nouvelles aires de mobilités et de pôles multimodaux. Si la création de ces aires et pôles se fait sur des espaces libres, elle engendrerait une imperméabilisation des sols (qui peut être limitée selon les techniques envisagées, tels les pavés ou le stationnement végétalisé) et une destruction et/ou fragmentation des milieux en présence, ce qui est préjudiciable pour la biodiversité locale, ainsi qu'une éventuelle rupture visuelle plus ou moins importante selon l'emplacement et les efforts d'insertion paysagère réalisés.

- ❖ Favoriser l'intermodalité en développant les lignes TER en direction des gares TGV proches du territoire (Montélimar, Valence, Avignon)

**➔ Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Cette action vise à favoriser et optimiser l'utilisation des TER par le redimensionnement des lignes en fonction des besoins, voire l'ouverture de nouvelles lignes, et la sensibilisation des habitants à ce moyen de transport sur la communauté de communes et aux alentours. Ces mesures doivent permettre de réduire l'utilisation de la voiture personnelle et de voir les TER comme une alternative quotidienne viable. Cela permet ainsi de limiter les émissions de GES émanant des véhicules et ainsi favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique. La réduction des émissions de GES vise également à améliorer la qualité de l'air et donc

indirectement la santé des riverains qui seront moins sujets aux troubles respiratoires.

- ❖ Renforcer l'offre de formation sur le territoire et étudier un partenariat avec la plateforme e-formation de Grillon (campus-connecté)

**➔ Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Pour répondre aux besoins en compétences du territoire, il est nécessaire de renforcer l'offre de formation et de proposer des solutions flexibles et accessibles à tous. Un partenariat avec la plateforme e-formation de Grillon (campus-connecté) permettra de mettre en place un dispositif de formation modulaire et individualisé. Ce dispositif s'articulera autour de plusieurs axes : Apprentissages individualisés ; Ressources et compétences locales et à distance ; Souplesse et adaptabilité.

- ❖ Favoriser la relocalisation des services de santé sur le territoire et la mise en place d'une télémédecine pour rationaliser les déplacements hors du territoire En lien avec le Contrat Local de Santé (CLS)
- ❖ Encourager les déplacements de RDV médicaux avec une démarche de mobilité solidaire comme le dispositif Mobisol26
- ❖ Etendre le service de portage de repas sur l'ensemble du territoire pour le maintien des personnes âgées à domicile + véhicule électrique pour les livraisons

**➔ Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Pour lutter contre la désertification médicale et améliorer l'accès aux soins, ces actions visent à relocaliser des services de santé en lien avec l'étude



POPSU du PNR et la mission du Contrat Local de Santé (CLS), à mettre en place de la télémédecine permettant de rationaliser les déplacements hors du territoire pour les patients, et de la mobilité solidaire (Mobisol26) ainsi qu'un portage de repas pour faciliter le maintien des personnes âgées à domicile, le tout avec un véhicule électrique pour les livraisons. L'objectif est d'offrir aux habitants un accès aux soins de qualité, de proximité et adapté à leurs besoins.

- ❖ **Développer l'offre de coworking en fonction des besoins et des capacités du réseau numérique (démarrage de la fibre)**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Cette action vise à développer de nouveaux lieux pour des modes de travail flexibles en milieu urbain et rural par la création d'espace de co-working spécifique et d'espaces multi-usages (travail, rencontre, etc...).

- ❖ **Développer une offre de location de VAE longue durée à destination d'un public précaire faisant face à des difficultés de déplacement**
- ❖ **Proposition pluriannuelle de location gratuite de vélo à assistance électrique durant 1 à 2 journées pour les particuliers et 1 semaine pour les entreprises (hors weekend) pour essayer ce nouveau mode de déplacement au quotidien**
- ❖ **Implantation de plusieurs abris-vélos sécurisés sur le territoire intercommunal**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Ces actions centrées sur la mobilité active ciblent tous les publics avec non seulement un déploiement des abris-vélos sécurisés, mais également des

offres de location de vélos à assistance électrique, pour les particuliers, les entreprises et des personnes en situation de précarité.

- ❖ **Piétonisation du marché de Nyons l'été**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

A l'image du vélo, les piétons doivent être repositionnés au cœur de l'espace public, pour leur permettre notamment d'évoluer en toute sécurité dans un cadre de vie plus calme. La marche reste le mode actif aujourd'hui le plus respectueux de l'environnement et le moins coûteux. Les habitants, les usagers et les touristes doivent pouvoir profiter d'un quartier sans voiture en toute liberté, et le marché de Nyons en été est le terrain idéal pour expérimenter et pérenniser cette nouvelle organisation urbaine.

*Remarques provisoires :*

*Actions 2.1 et 3.1 : Point de vigilance à propos de la création d'aires multimodales*



### 3 Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Dans les enjeux de planification (SCoT, PLU...) maintenir les espaces agricoles par l'identification et la priorisation foncière (connaissance des friches et du foncier potentiel agricole)																
1.2 Afin de préserver une séquestration carbone et la ressource agricole, animer un réseau de veille foncière agricole locale constitué d'agriculteurs et de citoyens dans l'objectif d'anticiper les transmissions et de favoriser les installations																
1.3 Mettre en réseau des exploitations agricoles qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques et sortir de l'isolement																



<p>2.1 Diversifier les cultures et limiter la spécialisation, pallier le manque en maraîchage, créer de nouveaux points de vente et augmenter la consommation locale (à l'échelle du SCoT éventuellement) dans une logique de souveraineté territoriale, mettre en place un conservatoire de graines afin de favoriser une production locale et participative de graines (échanges), céder des terres au pâturage des bêtes et de subventionner les éleveurs</p>															
<p>2.2 Changements de modèles : trouver des nouveaux modèles d'agriculture (remplacement dans l'élevage, retour à une agriculture plus paysanne, notion de solidarité, mise en place de SCIC, SCOP, CAE), octroyer à l'EPCI un rôle d'accompagnement, de recensement des initiatives, renforcement des partenariats entre la CCBDP et la chambre d'agriculture</p>															
<p>2.3 Suivre une transition vers une filière bio, actions de mise en réseau, groupements fonciers agricoles, objectifs de SAU (Surface Agricole Utile), mise en place d'espaces agricoles tests sur le territoire</p>															



2.4 Projet de lieu de transformation – collectif accompagné par la chambre d’agriculture																
3.1 Stockage de la ressource en eau et optimisation de son usage, prendre en compte la pente et le ruissellement dans les cultures, récupérer l'eau de pluie, notamment pour les jardins nourriciers (à la parcelle)																
4.1 Sensibiliser le grand public : Sensibiliser au juste prix, sur le local, les produits de saison et à la qualité des produits. Retours d'expérience du projet des fermes en transition (en en Ardèche) ; Sensibiliser les enfants : visite des lieux de production, des jardins familiaux (Nyons), des jardins partagés et des marchés ; Sensibiliser les professionnels : renforcer les démarches du CFPPA et autres centres de formation (posture innovante d'une agri en transition)																
5.1 Communiquer autour des données et de l'évolution du réseau de cantines et du plan d'actions mis en place																
5.2 Valoriser les circuits courts et les renforcer en lien avec le PAT																



- ❖ Dans les enjeux de planification (SCoT, PLU...) maintenir les espaces agricoles par l'identification et la priorisation foncière (connaissance des friches et du foncier potentiel agricole)
- ❖ Afin de préserver une séquestration carbone et la ressource agricole, animer un réseau de veille foncière agricole locale constitué d'agriculteurs et de citoyens dans l'objectif d'anticiper les transmissions et de favoriser les installations

- ❖ Mettre en réseau des exploitations agricoles qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques et sortir de l'isolement
- ❖ Suivre une transition vers une filière bio, actions de mise en réseau, groupements fonciers agricoles, objectifs de SAU (Surface Agricole Utile), mise en place d'espaces agricoles tests sur le territoire

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Pour garantir la pérennité du territoire et répondre aux enjeux du changement climatique, il est crucial de préserver les terres agricoles, garantes de la séquestration du carbone et de la sécurité alimentaire. Ces actions s'articulent autour de trois axes principaux : Veille foncière et priorisation des terres agricoles par un réseau d'agriculteurs et de citoyens ; Mobilisation des outils de planification ; Capitalisation des retours d'expériences disponibles à l'échelle de la CCBDP.

➔ **Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Des pratiques culturales peu respectueuses de l'environnement (agriculture intensive, utilisation de pesticides, d'engrais minéraux, etc.), sont à l'origine de nombreuses incidences : pollution de l'eau, des sols et de l'air, contribution au réchauffement climatique, perte de biodiversité, ouverture du paysage (causée par la disparition des haies bocagères).

La préservation des terres agricoles doit aller de pair avec la mise en pratique d'une agriculture durable sur le territoire. **L'action 1.3 et les actions 2 inscrites dans le PCAET permettent d'aller dans ce sens.**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Une spécificité des émissions agricoles est qu'elles sont majoritairement d'origine non énergétique, et contrôlées par des processus biologiques. Les émissions de méthane sont principalement dues à l'élevage (le méthane est émis par les ruminants ainsi que par la décomposition des déjections animales). Le protoxyde d'azote a principalement pour origine la transformation des produits azotés (engrais, fumier, lisier, résidus de récolte) sur les terres agricoles. L'agriculture peut participer à l'amélioration du bilan net des émissions de GES via un changement des pratiques : en modifiant la ration des animaux par exemple, l'amélioration de l'efficacité énergétique des exploitations agricoles ou encore la production d'énergies renouvelables par substitution à des énergies fossiles (Biocarburant, méthanisation, solaire thermique, ...). Il est également proposé dans les fiches actions de suivre une transition vers une filière bio, permettant ainsi de limiter les risques de pollutions des eaux et des sols, ou encore de développer des pratiques agroécologiques (gestion de la fertilité du sol, lutte intégrée par régulation biologique, ...). Ces différentes actions ont des effets favorables pour la biodiversité et la préservation des sols.

- ❖ **Diversifier les cultures et limiter la spécialisation, pallier le manque en maraîchage, créer de nouveaux points de vente et augmenter la consommation locale (à l'échelle du SCoT**



éventuellement) dans une logique de souveraineté territoriale, mettre en place un conservatoire de graines afin de favoriser une production locale et participative de graines (échanges), céder des terres au pâturage des bêtes et de subventionner les éleveurs

- ❖ **Changements de modèles : trouver des nouveaux modèles d'agriculture (remplacement dans l'élevage, retour à une agriculture plus paysanne, notion de solidarité, mise en place de SCIC, SCOP, CAE), octroyer à l'EPCI un rôle d'accompagnement, de recensement des initiatives, renforcement des partenariats entre la CCBDP et la chambre d'agriculture**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Le territoire produit plus qu'il ne consomme, mais souffre d'un manque en maraîchage et d'une répartition inégale des terres entre élevage et pâturage. Pour répondre à ces défis, il est nécessaire de diversifier les cultures et limiter la spécialisation, développer le maraîchage, créer de nouveaux circuits de distribution et encourager la production et la consommation locales, entre autres par la mise en place un conservatoire de graines afin de favoriser une production locale et participative de graines (échanges). De nouveaux modèles d'agriculture, plus paysans et solidaires, doivent être encouragés, accompagnés par l'EPCI et la chambre d'agriculture. En augmentant la diversification des cultures, ces actions auront un effet positif sur la biodiversité qui ne s'épanouit pas dans l'homogénéité.

- ❖ **Projet de lieu de transformation – collectif accompagné par la chambre d'agriculture**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

En mutualisant les moyens humains et matériels nécessaires à la transformation des productions locales, cette action du PCAET de la CCBDP permet d'économiser le foncier et représente une opportunité de mener une réflexion sur l'optimisation des flux de déplacements.

- ❖ **Stockage de la ressource en eau et optimisation de son usage, prendre en compte la pente et le ruissellement dans les cultures, récupérer l'eau de pluie, notamment pour les jardins nourriciers (à la parcelle)**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Pour garantir la pérennité de l'irrigation agricole, il est crucial de préserver la ressource en eau. Diverses actions sont possibles : Stockage de l'eau et optimisation de son utilisation ; Prise en compte de la pente et du ruissellement dans les cultures pour éviter l'érosion et la perte d'humus ; Récupération de l'eau de pluie, notamment pour les jardins nourriciers. En conjuguant ces efforts, il est possible de garantir une irrigation durable et respectueuse de l'environnement et en particulier des sols.

- ❖ **Sensibiliser le grand public : Sensibiliser au juste prix, sur le local, les produits de saison et à la qualité des produits. Retours d'expérience du projet des fermes en transition (en en Ardèche) ; Sensibiliser les enfants : sensibilisation des enfants, visite des lieux de production, des jardins familiaux (Nyons), des jardins partagés et des marchés ; Sensibiliser les professionnels : renforcer les démarches du CFPPA et autres centres de formation (posture innovante d'une agri en transition)**

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*



La sensibilisation est essentielle pour faire émerger une prise de conscience citoyenne et professionnelle face aux enjeux de l'alimentation durable. Le grand public doit être sensibilisé au juste prix, aux produits locaux et de saison, et à la qualité des produits. Les enfants, vecteurs de changement auprès de leurs parents voire grands-parents et eux-mêmes futurs citoyens, consommateurs et professionnels, peuvent être sensibilisés par des visites de lieux de production, de jardins familiaux et partagés, et de marchés. Enfin, les professionnels doivent être sensibilisés par un renforcement des démarches des centres de formation agricole, de manière à se positionner sur une agriculture innovante dans cette transition.

❖ **Communiquer autour des données et de l'évolution du réseau de cantines et du plan d'actions mis en place**

➡ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

L'amélioration des pratiques alimentaires des enfants en milieu scolaire est un objectif crucial pour leur santé et leur bien-être. Trois axes clés d'intervention ont été définis par le PCAET de la CCBDP : Évolution des pratiques alimentaires (organisation d'« Ateliers alimentation » avec la chambre d'agriculture) ; Sensibilisation en particulier sur la provenance des aliments ; Communication des données et sur le suivi de l'évolution du réseau de cantines suite au plan d'actions mis en place.

❖ **Valoriser les circuits courts et les renforcer en lien avec le PAT**

➡ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Cette action vise à développer les circuits courts en lien avec le Plan Alimentaire Territorial (PAT) des Baronnies. Pour y parvenir, il est nécessaire de mettre en place une stratégie globale et ambitieuse. Deux

actions clés sont à mener, d'une part le recensement et la communication, d'autre part l'accompagnement et le développement. Le PCAET de la CCBDP prévoit ainsi d'identifier et répertorier tous les circuits courts existants, de diffuser largement l'information sur les normes et réglementations applicables aux circuits courts, et de promouvoir les circuits courts auprès des consommateurs et des professionnels. Parallèlement, il prévoit de soutenir la création de nouveaux circuits courts et d'aider les producteurs locaux à adapter leur production aux besoins du marché et au changement climatique, mutualiser les moyens de transport et de logistique pour réduire les coûts et l'impact environnemental, encourager la collaboration entre les acteurs du territoire pour créer une dynamique collective.



#### 4 Favoriser l'économie circulaire et traiter plus durablement nos déchets

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique						Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions		
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
3.2 Dynamique d'actions sur les démarches Zéro Déchet pour sensibiliser à des gestes simples, au vu de réduire la facture énergétique																

❖ **Dynamique d'actions sur les démarches Zéro Déchet pour sensibiliser à des gestes simples, au vu de réduire la facture énergétique**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Pour structurer l'économie circulaire, il est nécessaire de limiter la production de déchets et de développer le réemploi. Cette action vise à responsabiliser les citoyens et à les inciter à adopter des comportements plus durables. Une campagne de sensibilisation sera menée en 3 phases : Éducation à la réduction des déchets par des ateliers présentant les

comportements éco-responsables, la notion de durabilité et les moyens de réduire ses déchets ; Communication des résultats pour partager les efforts faits et encourager la participation de tous ; Évaluation et bilan de l'impact de la campagne mesuré pour identifier les points d'amélioration. En parallèle, une communication claire et pédagogique sera mise en place avec rappels des normes en vigueur, comparaison des coûts et des économies réalisées, mise en avant des initiatives locales. Enfin, un appel à candidature sera lancé pour accompagner une famille vers le Zéro déchet, afin de montrer que ce mode de vie est accessible à tous.



## 5 Accompagner les acteurs du secteur touristique et économique dans leur transition

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions			
		Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Création d'un cluster d'entreprise pour la transition (mutualisation de moyen, retour d'expérience) ou créer des PTCE (pôle territorial de coopération économique) par filière																

### ❖ Création d'un cluster d'entreprise pour la transition (mutualisation de moyen, retour d'expérience) ou créer des PTCE (pôle territorial de coopération économique) par filière

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

A l'instar de la mise en place de la consigne de l'entreprise BIVOUAK, le PCAET de la CCBDP prévoit d'accompagner, notamment par la mise en réseau, l'évolution de la mobilité interne aux entreprises, en lien avec la transition énergétique de ces structures. Face aux défis environnementaux et sociaux, une transformation profonde de notre

modèle économique est nécessaire. Pour cela, il est essentiel de sensibiliser les acteurs économiques à la transition écologique et de leur fournir les outils et les ressources nécessaires pour la mener à bien. Investir dans la formation des managers à l'éthique environnementale, encourager l'économie circulaire, optimiser la gestion de l'eau et développer le télétravail et le coworking sont autant de leviers pour construire une économie plus durable et plus inclusive. L'objectif ambitieux est d'atteindre, d'ici 2050, une majorité d'entreprises à bilan carbone positif et de valoriser leurs démarches environnementales par une marque ou un label. En mobilisant l'ensemble des forces vives du



territoire, la CCBDP souhaite relever le défi de la transition écologique et faire de son territoire un modèle de développement durable.



6 Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions			
		Sols	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Identifier les zones d'accélération d'énergie renouvelable (loi APER)																
1.2 Elaborer un plan de paysage énergétique																
1.3 Créer un référentiel énergie et paysage																
1.4 Développement des projets de Centrales Villageoises																
1.5 Elaborer une réflexion autour du potentiel de la méthanisation avec les exploitations agricole (micro méthaniseur agricole, ex pour les pailles de lavande et autres déchets verts)																





5.1 Désamiantage et l'optimisation EnR de toitures bien exposées																
Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (SDIRVE)																



- ❖ Identifier les zones d'accélération d'énergie renouvelable (loi APER)
- ❖ Elaborer un plan de paysage énergétique
- ❖ Créer un référentiel énergie et paysage
- ❖ Développement des projets de Centrales Villageoises
- ❖ Elaborer un schéma directeur des Energies, démarche volontaire d'une collectivité territoriale « au croisement des exercices de stratégie énergétique, de planification territoriale et de programmation opérationnelle »

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Pour atteindre l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR, une planification rigoureuse est nécessaire, s'articulant autour de plusieurs axes : Identification des zones d'accélération d'EnR en accord avec la loi APER et le paysage énergétique local ; Développement de micro-réseaux et d'installations photovoltaïques pour favoriser l'autoconsommation individuelle et collective ; Respect d'un cahier de préconisations paysagères pour une intégration harmonieuse des installations d'EnR ; Mise en place d'une stratégie de communication pour sensibiliser et lever les réticences vis-à-vis de certaines EnR (éoliennes et méthanisation notamment) ; Déploiement de villages à énergie positive en s'appuyant sur les retours d'expérience et en impliquant les habitants.

➔ **Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Plusieurs aspects négatifs doivent cependant être soulignés quant au développement de certaines installations d'EnR. Ils seront détaillés dans chaque cas de figure dans les prochains paragraphes.

- ❖ Elaborer une réflexion autour du potentiel de la méthanisation avec les exploitations agricole (micro méthaniseur agricole, ex pour les pailles de lavande et autres déchets verts)

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Afin de définir le potentiel de la méthanisation auprès des exploitations agricoles et des riverains, cette action du PCAET vise à communiquer sur les seuils minimums de production et de consommation (micro méthaniseur agricole) et sur l'adaptation du réseau par le raccordement direct. Les CIVE, ou Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique, peuvent être envisagées, mais la diversification est nécessaire pour assurer la durabilité de la filière, et en particulier le recours aux biodéchets tels que les pailles de lavande.

➔ **Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

L'installation des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles peut nécessiter la mobilisation de terres agricoles, et dans certains cas entraîner une substitution de la production agricole d'origine et une modification de la qualité des sols. Pour la méthanisation, il y a possibilité d'utiliser des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) qui ne génère pas de substitution de culture alimentaire, ou l'utilisation d'une culture classique dédiée. Par ailleurs, la méthanisation peut entraîner un risque de lessivage des nitrates dans les eaux dans le cadre des épandages, d'où la nécessité par exemple d'interdire l'épandage de digestat sur les cultures intermédiaires piège à nitrates, notamment dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable. A noter également la perte ou la



modification des habitats, en particulier du fait de l'éventuelle construction de structures auxiliaires telles que des routes.

- ❖ Installation de panneaux photovoltaïques pour une consommation collective
- ❖ Désamiantage et optimisation EnR de toitures bien exposées

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Afin de favoriser la production d'EnR, le PCAET de la CCBDP prévoit un accompagnement technique et administratif, aussi bien sur des réflexions d'autoconsommation individuelle et collective que de réinjection dans le réseau (éventuellement après adaptation du réseau). Les bâtiments industriels ou commerciaux, les bâtiments agricoles, les équipements publics et les logements collectifs publics ou privés sont des cibles à favoriser dans le cadre de l'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire. Une sensibilisation et une information, notamment technique, doivent être diffusées auprès des industriels et des entrepreneurs. L'objectif de ces actions est de faciliter le déploiement de panneaux solaires photovoltaïques en secteur urbain au regard des enjeux patrimoniaux et paysagers, par la mise en place d'un dialogue constructif entre les porteurs de projets, les élus voire l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) quand nécessaire, pour que les projets photovoltaïques en secteur urbain soient accompagnés au plus tôt de leur réflexion afin d'aboutir à la concrétisation de projets respectueux de leur environnement.

➔ **Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Concernant l'impact visuel de l'installation de panneaux solaires sur les toitures, celui-ci devrait être assez limité. Une attention particulière devra tout de même être portée à l'intégration paysagère de ces panneaux (proximité de monuments historiques, patrimoines remarquables, cônes de vue ...).

- ❖ Elaborer une stratégie forestière à l'échelle du PNR
- ❖ Réflexion gestion communale du patrimoine forestier pour le chauffage des bâtiments municipaux

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Afin de déployer la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation et pour pallier au manque de développement de la filière professionnelle de gestion forestière et au manque de compétences en ce qui concerne la maintenance des poêles à granules, le PCAET de la CCBDP prévoit de mettre en place un groupe de travail et une enquête sur les besoins des communes des Baronnies, organiser l'exploitation du bois sur le territoire, créer une Unité de production itinérante concernant le granulé bois, réaliser une enquête auprès des habitants via les communes. Une mutualisation des ressources et de la logistique serait opportune, par exemple pour une gestion communale du patrimoine forestier pour le chauffage des bâtiments municipaux, ou en regroupant le foncier entre plusieurs propriétaires pour mettre en place des expérimentations sur la gestion de la forêt, tout ceci à l'échelle et en relation avec le Parc Naturel Régional. La création d'une école de bucheronnage est également envisagée.



➔ **Effets négatifs indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Les prélèvements de bois en forêt (arbres entiers, houppiers entiers, menus bois) impactent la qualité des sols avec un tassement des sols (passage d'engins d'exploitation) et une perte de fertilité (exportation des minéraux) qui peuvent affecter la production du peuplement forestier sur plusieurs années. L'exploitation de la forêt peut aussi modifier la quantité et la diversité des bois morts pourtant essentiels pour diverses espèces. Notons aussi simplement que les arbres abattus représentent une source de nourriture, de gîte ou nidification en moins pour les espèces forestières. La filière bois-énergie peut aussi avoir des impacts potentiellement négatifs sur la qualité de l'air. D'une part, le prélèvement de bois soustrait des éléments capteurs de carbone dans le puit de carbone qu'est la forêt, la régulation des GES et du climat par la forêt est donc impactée si le boisement est surexploité. Par ailleurs, les systèmes de chauffage au bois peuvent aussi participer à la pollution atmosphérique en émettant des particules fines qui dégradent donc la qualité de l'air. Il est alors essentiel d'avoir un système de chauffage performant et d'adopter les bonnes pratiques (cf. chapitre Mesures ERC).

- ❖ Réunions publiques sur la sobriété énergétique
- ❖ Tendre vers une baisse de la consommation d'énergie des communes (éclairage led, baisse du chauffage de la piscine...)
- ❖ Réorganisation des usages et rénovation des bâtiments communaux
- ❖ Cellule de travail économie d'énergie

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

A l'instar de plusieurs communes de la CCBDP qui sont déjà engagées dans des démarches de sobriété énergétique (éclairage public solaire et/ou led, rénovation des bâtiments prioritaires, baisse du chauffage de la piscine...), le PCAET prévoit de généraliser ces démarches, par l'exemplarité de ces communes ainsi que par des réunions publiques d'information et par des réorganisation ou aménagements stratégiques à l'échelle du territoire.

❖ **Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (SDIRVE)**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Cette action propose d'étudier en spatialité et temporalité le déploiement des IRVE publiques (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) dans des lieux faciles d'accès comme les mairies et les zones d'activités sur le territoire de la CCBDP. Cette action de planification vise donc à terme à réduire les émissions de GES liées à la circulation des véhicules motorisés.

Notons tout de même que le véhicule électrique est présenté comme un véhicule « propre » en ce qu'il n'émet ni CO<sub>2</sub> ni particules « du réservoir à la roue ». Cette « propreté » n'est pas forcément la même pour l'énergie électrique qui remplira ses batteries. C'est pourquoi il est important de tenir compte des émissions de CO<sub>2</sub> des centrales de production d'énergie électrique. Notons par ailleurs que cela est à mettre au regard du développement des énergies renouvelables qui fourniront une part de plus en plus importante de production d'électricité.



## 7 Aménager le territoire plus durablement

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource				Milieu humain		Risques / pollutions			
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Construction d'une charte intercommunale d'aménagement durable et résiliente																
1.2 S'appuyer sur les expérimentations pour lancer une réflexion autour des boues de STEP (usage irrigation, risque incendie)																
1.3 Favoriser le désherbage des espaces publics sans pesticide																
1.4 Déplacement du garage communal d'Aubres hors de la zone inondable																
1.5 Initier et expérimenter la végétalisation des centres-bourgs et renaturer les espaces artificialisés																



1.6 Expérimentations de piétonisation du centre-ville les jours de marché avec une navette																
2.1 Renforcer la présence de réservoirs de biodiversité ainsi que les trames vertes, bleues, brune et noire sur le territoire																
2.2 Préserver et restaurer les ripisylves au sein des corridors fluviaux																
2.3 Eviter toute nouvelle dégradation des zones humides																
2.4 Proposer une formation aux élus sur le rôle de la biodiversité en lien avec le réchauffement climatique																
2.5 Gérer durablement les espaces verts																
3.1 Actions pour limiter l'impact du changement climatique sur l'urbanisme																
4.1 Accompagner les projets de construction dont les ZAC pour une intégration de la notion de durabilité en énergie (sobriété et passivité des bâtiments), en lien avec la question des usages (mobilités, services), avec une dimension sociale (mixité																



intergénérationnelle, habitat partagé...)																	
5.1 Réalisation d'une exposition publique pour la finalisation du PCAET (puis suivi de la mise en œuvre, le PCAET, 1 an après)																	
5.2 Animation de réseaux d'acteurs																	
5.3 Organisation de la foire éco-bio de Nyons																	
5.4 Création et animation d'un collectif citoyens et élus autour des enjeux de la transition écologique ("Les Rendez-vous de la transition")																	



❖ **Construction d'une charte intercommunale d'aménagement durable et résiliente**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

La construction d'une charte intercommunale d'aménagement durable et résiliente est un projet ambitieux et nécessaire pour le territoire des Baronnies. Cette charte s'appuiera sur les études déjà réalisées à l'échelle locale, notamment le travail d'étudiants pour la commune d'Aubres, et sur un cahier de préconisations pour la réalisation d'actions concrètes. Le paysage sera le fil conducteur de la charte, et les réflexions liées aux spécificités du territoire seront intégrées au sein du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). L'objectif est de promouvoir un aménagement durable et respectueux de l'environnement, en prenant en compte les enjeux de sobriété foncière et de changement climatique. La charte sera un outil précieux pour les communes et territoires concernés, et permettra de garantir une cohérence dans les documents d'urbanisme (PLUi à venir, SCoT). Des formations seront également proposées aux prescripteurs en matière d'aménagements afin de les accompagner dans le changement de certaines pratiques.

❖ **S'appuyer sur les expérimentations pour lancer une réflexion autour des boues de STEP (usage irrigation, risque incendie)**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Les Baronnies font face à des défis importants en matière de gestion de l'eau. Les débits des eaux stockées sont insuffisants pour le SDIS pour lutter

contre les incendies. De plus, le "zéro rejet" se heurte à un manque de fournisseurs de cuves de récupération d'eau et de techniciens spécialisés. Dans ce contexte, il est nécessaire de lancer une réflexion innovante et durable autour de l'utilisation des boues de STEP. Deux pistes prometteuses peuvent être explorées : l'utilisation des boues de STEP comme source d'irrigation, qui pourrait contribuer à la réduction de la pression sur les ressources en eau potable d'une part, et d'autre part, les boues de STEP pourraient être valorisées pour la production de biocombustibles utilisables par les pompiers. Enfin, la création d'un micro-méthaniseur permettrait de valoriser les boues de STEP pour la production d'énergie renouvelable. Ainsi, l'expérimentation et l'innovation sont des clés pour relever les défis de la gestion de l'eau face au changement climatique.

- ❖ **Favoriser le désherbage des espaces publics sans pesticide**
- ❖ **Initier et expérimenter la végétalisation des centres-bourgs et renaturer les espaces artificialisés**
- ❖ **Gérer durablement les espaces verts**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

La transition écologique des Baronnies passe nécessairement par une gestion durable des espaces publics. Plusieurs actions clés sont proposées, tel le désherbage sans pesticide. Il est en effet essentiel de favoriser des alternatives aux pesticides pour préserver la santé des citoyens et l'environnement. La mutualisation d'achat de désherbant thermique peut être une solution efficace. La végétalisation des centres-bourgs et renaturation des espaces artificialisés contribuent à améliorer la qualité de vie et à lutter contre le changement climatique. La commune de Buis-les-



Baronnies, avec son Plan Végétal Durable (PVD), est un exemple à suivre. La gestion différenciée des espaces verts quant à elle permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque espace et de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires. Ainsi, en s'engageant dans une démarche de gestion durable des espaces publics, le PCAET peut améliorer la qualité de vie des citoyens, préserver l'environnement et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

- ❖ Déplacement du garage communal d'Aubres hors de la zone inondable
- ❖ Actions pour limiter l'impact du changement climatique sur l'urbanisme

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

Le changement climatique impose de repenser l'urbanisme pour garantir la sécurité des habitants et la pérennité des infrastructures. A l'instar du garage communal d'Aubres qui doit être déplacé car situé en zone inondable, il est essentiel de prendre en compte les risques liés au changement climatique dans l'élaboration des documents d'urbanisme (PLUi, SCoT). Cela implique de définir des zones constructibles à l'abri des risques naturels et de mettre en place des mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols. L'utilisation de matériaux durables et éco-responsables est également à encourager. Ainsi, en anticipant les effets du changement climatique et en adaptant l'urbanisme en conséquence, ces actions peuvent garantir un développement durable et résilient du territoire.

- ❖ Expérimentations de piétonisation du centre-ville les jours de marché avec une navette

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*

La piétonisation du centre-ville les jours de marché est une opportunité pour dynamiser et embellir les centre-villes, mais qui peut se heurter à des réticences qu'il est possible de faire tomber grâce à une phase d'expérimentation et une communication sur les résultats attendus puis obtenus. En effet, elle permettrait d'améliorer la sécurité des piétons et des familles, de créer un espace plus convivial et plus attractif pour les visiteurs, de favoriser les interactions sociales et le dynamisme économique local, et enfin de réduire la pollution atmosphérique et sonore sur la zone d'expérimentation mais également, par effet de bord, sur les secteurs alentours. La mise en place d'une navette gratuite reliant les parkings périphériques au centre-ville permettrait de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite et de celles qui habitent en dehors du centre. Une réflexion sur l'alimentation électrique ou en bioGNV de cette navette serait souhaitable pour retirer tout le bénéfice de cette action.

- ❖ Renforcer la présence de réservoirs de biodiversité ainsi que les trames vertes, bleues, brune et noire sur le territoire
- ❖ Préserver et restaurer les ripisylves au sein des corridors fluviaux
- ❖ Eviter toute nouvelle dégradation des zones humides
- ❖ Proposer une formation aux élus sur le rôle de la biodiversité en lien avec le réchauffement climatique

➔ *Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :*



Le territoire de la CCBDP recèle une biodiversité riche et variée qu'il est essentiel de préserver et de valoriser. Pour ce faire, plusieurs actions clés peuvent être menées comme le renforcement de la trame verte et bleue : il est important de créer des corridors écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer et de se reproduire. Cela passe par la création de réservoirs de biodiversité, la préservation des ripisylves et l'évitement de toute nouvelle dégradation des zones humides. Le SDAGE actuel et le SAGE du Lez en cours d'élaboration sont des atouts pour mettre en application ces actions, ainsi que leur transcription dans les PLU. Par ailleurs, il est également important de prendre en compte la trame noire dans l'aménagement du territoire afin de limiter l'impact de l'éclairage artificiel et de la fragmentation des habitats, car la vie nocturne est essentielle à l'équilibre des écosystèmes. Un inventaire précis des habitats et des espèces présentes sur le territoire est nécessaire pour identifier les zones les plus sensibles et mettre en place des mesures de protection adéquates. Un Atlas de la Biodiversité Communale pourrait s'avérer stratégique sur cette thématique.

- ❖ **Accompagner les projets de construction dont les ZAC pour une intégration de la notion de durabilité en énergie (sobriété et passivité des bâtiments), en lien avec la question des usages (mobilités, services), avec une dimension sociale (mixité intergénérationnelle, habitat partagé...)**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Le développement durable et inclusif doit être au cœur des projets de construction, y compris les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté). Pour ce faire, il faut intégrer la notion de durabilité en énergie : les bâtiments

doivent être conçus pour être plus sobres en énergie voire passifs, en privilégiant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Les projets doivent également prendre en compte les besoins en mobilités, services et commerces des habitants, en favorisant les modes de déplacement doux et la proximité des services. La mixité intergénérationnelle et l'habitat partagé doivent être encouragés pour créer des quartiers plus vivants et solidaires, et les bâtiments patrimoniaux en bon état doivent être conservés et valorisés, car ils contribuent à l'identité du territoire et au bien-être des habitants.

- ❖ **Réalisation d'une exposition publique pour la finalisation du PCAET (puis suivi de la mise en œuvre, le PCAET, 1 an après)**
- ❖ **Animation de réseaux d'acteurs**
- ❖ **Organisation de la foire éco-bio de Nyons**
- ❖ **Création et animation d'un collectif citoyens et élus autour des enjeux de la transition écologique ("Les Rendez-vous de la transition")**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

La réussite du PCAET de la CCBDP repose sur la sensibilisation, la communication et l'accompagnement de tous les acteurs du territoire. Pour ce faire, plusieurs actions clés peuvent être menées auprès des différents publics. En direction du grand public, une exposition publique sera réalisée pour la finalisation du PCAET, suivie d'un bilan un an après sa mise en œuvre. Des informations régulières seront diffusées sur les services publics, les équipements, les aides et les accompagnements disponibles pour réduire les impacts environnementaux. Des projets environnementaux seront menés en collaboration avec les habitants,



notamment par le biais d'expositions publiques et de retours d'expérience. Un collectif citoyen et élus sera créé pour organiser des rencontres et des ateliers autour des enjeux de la transition écologique. Enfin, il est souhaitable d'animer, dans le but de dynamiser, les réseaux d'acteurs : des réseaux thématiques à taille humaine seront mis en place sur des sujets tels que l'habitat, la mobilité, la transition énergétique et le tourisme durable. Un travail de communication sera réalisé entre les citoyens, RTE, les collectivités et les acteurs locaux pour sensibiliser au concept de Negawatt.



## 8 Se protéger face au changement climatique

Actions prévues	Communication - sensibilisation	Physique naturel climatique					Ressource					Milieu humain		Risques / pollutions		
		Soils	Biodiversité TVB	Qualité eau	Climat	Air/GES	Paysage et patrimoine	Eau	Energie renouvelable	Economie circulaire	Réduction déchets	Santé	Sobriété comportement	Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques
1.1 Rédaction d'un carnet des effets du changement climatique dans les Baronnies provençales																
1.2 Animation d'ateliers avec un support de jeux sérieux (Climastory, Fresque du Climat...)																
2.1 Former les élus et les secrétaires de mairie sur l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde																
2.2 Plan de massif DFCI impliquant plusieurs communes voisines																
2.3 Faire émerger des actions pour limiter l'impact du changement climatique pour la sécurité des habitants et estivants																



2.4 La commune d'Aubres équipe sa mairie de postes de relevage pour alimentation électrique pour groupe électrogène																
3.1 Prendre part au co-pilotage d'un PTGE (Projet de territoire pour la Gestion de l'Eau)																
3.2 Bénéficier d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions																
3.3 Suivi des forages chez les particuliers + Sensibiliser les habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau																
3.4 Soutien aux communes pour les usages illégaux de l'eau en période de restriction d'eau (piscine, arrosage, lavage voiture) en anticipant sur les restrictions d'eau (arrêté préfectoral)																
3.5 Travaux communaux de réduction des fuites d'eau																
3.6 Pérennité des canaux d'irrigation Réerves d'eau individuelles – promotion aux particuliers Gestion des injonctions de l'État / Capacité d'action																



3.7 Réunion publique sur la sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau																
4.1 Mener une démarche de co-construction d'un plan d'action transversale des actions d'adaptation au changement climatique, s'intégrant dans le PCAET, sur différents enjeux																
4.2 Désimperméabilisation des cours d'école																
4.3 Désimperméabilisation et végétalisation de l'espace public																

- ❖ Rédaction d'un carnet des effets du changement climatique dans les Baronnies provençales
- ❖ Animation d'ateliers avec un support de jeux sérieux (Climastory, Fresque du Climat...)

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Face aux défis du changement climatique et des risques naturels, il est essentiel de sensibiliser la population des Baronnies provençales. Pour ce faire, plusieurs actions seront menées telles que la rédaction d'un carnet des effets du changement climatique, véritable outil pédagogique permettant de documenter les impacts déjà observés sur le territoire et d'alerter sur les risques encourus. Des ateliers de sensibilisation seront organisés, suivant l'exemple de celui réalisé pour l'évaluation à mi-parcours

de la charte du parc naturel régional. D'autres ateliers seront organisés tout au long de l'année, utilisant des supports ludiques et interactifs tels que Climastory ou la Fresque du Climat. Enfin, une campagne de communication sera menée pour informer la population sur les gestes à adopter pour s'adapter au changement climatique et réduire les risques naturels.

- ❖ Former les élus et les secrétaires de mairie sur l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde
- ❖ Plan de massif DFCI impliquant plusieurs communes voisines
- ❖ Faire émerger des actions pour limiter l'impact du changement climatique pour la sécurité des habitants et estivants
- ❖ La commune d'Aubres équipe sa mairie de postes de relevage pour alimentation électrique pour groupe électrogène



➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Face aux risques naturels croissants, une stratégie de lutte concertée et proactive est indispensable. Des modules de formation à destination des élus et des secrétaires de mairie seront dispensés sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Un soutien individualisé sera proposé pour les aider à appréhender les enjeux du changement climatique et à organiser des exercices de simulation pour les habitants. L'accent sera mis sur l'identification des populations vulnérables et la mise en place de chaînes de solidarité. Par ailleurs, un plan de massif DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) sera élaboré à l'échelle intercommunale, mutualisant les moyens et les compétences. Des actions de sensibilisation seront également menées pour inciter les habitants à adopter des comportements responsables et à se préparer aux risques naturels. La gouvernance de cette stratégie sera assurée en étroite collaboration entre les communes, le Parc naturel régional, et les acteurs locaux. En mutualisant les efforts et en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire, une stratégie efficace pour lutter contre les risques naturels et garantir la sécurité des habitants et des estivants pourra être mise en place.

- ❖ Prendre part au co-pilotage d'un PTGE (Projet de territoire pour la Gestion de l'Eau)
- ❖ Bénéficier d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions
- ❖ Réunion publique sur la sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau

- ❖ Mener une démarche de co-construction d'un plan d'action transversale des actions d'adaptation au changement climatique, s'intégrant dans le PCAET, sur différents enjeux

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Ces actions prévoient de mettre en place une planification de la gestion de l'eau, ressource précieuse et fragile dont la préservation est essentielle pour le développement durable des Baronnies provençales. Une participation au co-pilotage d'un PTGE (Projet de territoire pour la Gestion de l'Eau) est ainsi envisagée, pour élaborer une stratégie globale et concertée de gestion de l'eau. Un bilan approfondi permettra de connaître l'état des lieux et d'identifier les points de vigilance, puis de mettre en place un programme d'actions : des mesures concrètes seront définies pour réduire les prélèvements, améliorer l'efficacité des usages et préserver la qualité de l'eau. Enfin, la sensibilisation du public étant primordiale, une réunion publique sera organisée pour informer les habitants sur les enjeux de la sobriété dans l'utilisation de l'eau. Ces actions pourront être approfondies avec la co-construction d'un plan d'action transversal : en lien avec le PCAET, un plan d'adaptation au changement climatique sera élaboré, intégrant des actions sur l'eau, l'agriculture, la forêt et l'urbanisme.

- ❖ Suivi des forages chez les particuliers + Sensibiliser les habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau
- ❖ Travaux communaux de réduction des fuites d'eau
- ❖ Pérennité des canaux d'irrigation Réserves d'eau individuelles – promotion aux particuliers Gestion des injonctions de l'État / Capacité d'action



❖ **Soutien aux communes pour les usages illégaux de l'eau en période de restriction d'eau (piscine, arrosage, lavage voiture) en anticipant sur les restrictions d'eau (arrêté préfectoral)**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

La préservation de la ressource en eau se concrétisent par de nombreuses actions variées de manière à prendre en considération toutes les causes possibles de gaspillage de cette ressource, volontaires ou involontaires. Un recensement et un suivi des forages privés seront effectués pour mieux connaître l'impact de ces prélèvements sur la nappe phréatique ; Des conseils et des aides seront proposés aux propriétaires pour une utilisation responsable de l'eau. Des campagnes de sensibilisation seront menées pour informer les habitants sur les enjeux de la préservation de l'eau et les gestes éco-responsables à adopter ; Des ateliers pédagogiques seront organisés dans les écoles pour sensibiliser les jeunes générations. La mise en place de systèmes de récupération des eaux pluviales chez les particuliers sera encouragée par des aides financières et des conseils techniques ; Des exemples concrets et des installations pilotes seront présentés pour inspirer les habitants. Des travaux de réduction des fuites d'eau sur les réseaux communaux seront réalisés pour limiter le gaspillage ; La rénovation des infrastructures hydrauliques anciennes sera également programmée. Des études et des travaux seront menés pour garantir la pérennité des canaux d'irrigation et améliorer leur efficacité ; Des techniques d'irrigation économes en eau seront promues auprès des agriculteurs. L'installation de réserves d'eau individuelles pour l'arrosage des jardins et le lavage des voitures sera encouragée ; Des subventions et des conseils techniques pourront être accordés aux particuliers. Le Parc

naturel régional accompagnera les communes dans la gestion des injonctions de l'État relatives à l'usage de l'eau ; Un soutien technique et juridique sera apporté pour garantir le respect des réglementations. En cas de sécheresse, des mesures de restriction d'eau pourront être mises en place en concertation avec les communes et les usagers ; Des campagnes de communication seront lancées pour informer les habitants et les sensibiliser à l'importance de respecter les restrictions.

❖ **Désimperméabilisation des cours d'école**  
❖ **Désimperméabilisation et végétalisation de l'espace public**

➔ **Effets positifs directs et indirects permanents à l'échelle de la CCBDP voire au-delà :**

Face aux effets du changement climatique, la Ville de Nyons s'engage à désimperméabiliser les cours d'école et à végétaliser l'espace public. Remplacer les sols en bitume par des revêtements perméables permettra de limiter le ruissellement des eaux pluviales et de favoriser leur infiltration dans le sol. Dans le cadre des cours d'école, cette action pourrait être poussée plus loin avec la création d'espaces verts et de jardins pédagogiques (concept de "Cours Oasis"), qui permettront aux enfants de se sensibiliser à la nature et à la biodiversité en particulier en participant à l'entretien de ces espaces, tout en créant de véritables îlots de fraîcheur. En effet, dans l'espace public en règle générale, la végétation permet de créer de l'ombre et de rafraîchir l'atmosphère, contribuant ainsi à lutter contre l'effet îlots de chaleur urbains (ICU). Il est également possible d'envisager l'installation de toitures et murs végétalisés. Ces solutions permettent d'améliorer l'isolation des bâtiments et également de réduire



la pollution atmosphérique et sonore. Un exemple qui pourra être suivi par les autres communes de la CCBDP grâce au retour d'expériences de Nyons.



## 2. Evaluation des incidences Natura 2000

### Contexte et enjeux

**L'évaluation des incidences Natura 2000 traite les différents sites, leurs vulnérabilités et expose les incidences possibles du PCAET.**

Le réseau Natura 2000 rassemble les espaces naturels et semi-naturels d'intérêt patrimonial à l'échelle de l'Union européenne. L'objectif est de conserver, voire restaurer les habitats et les espèces (faune et flore) et de manière plus générale, de préserver la diversité biologique tout en tenant compte du contexte économique et social de chaque secteur.

Chaque zone Natura 2000 doit faire l'objet d'une attention particulière dès lors qu'elle est potentiellement menacée par tout projet impliquant des incidences significatives sur les habitats et espèces présentes. L'évaluation des incidences Natura 2000 est transcrite depuis 2001 dans le droit français et le décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et le décret du 16 août 2011 relatif au régime propre d'autorisation propre à Natura 2000 ont renforcé la législation en la matière.

Ce chapitre vise à préciser les zones Natura 2000 se situant dans le périmètre d'étude, quels sont les principaux enjeux qui y sont liés et en quoi le PCAET peut porter atteinte à la biodiversité présente, conformément R\*122-2 du Code de l'urbanisme :

« Le rapport de présentation : [...] 4° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones

revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement [...] ».

### Description des sites

#### *Sites Natura 2000 en présence*

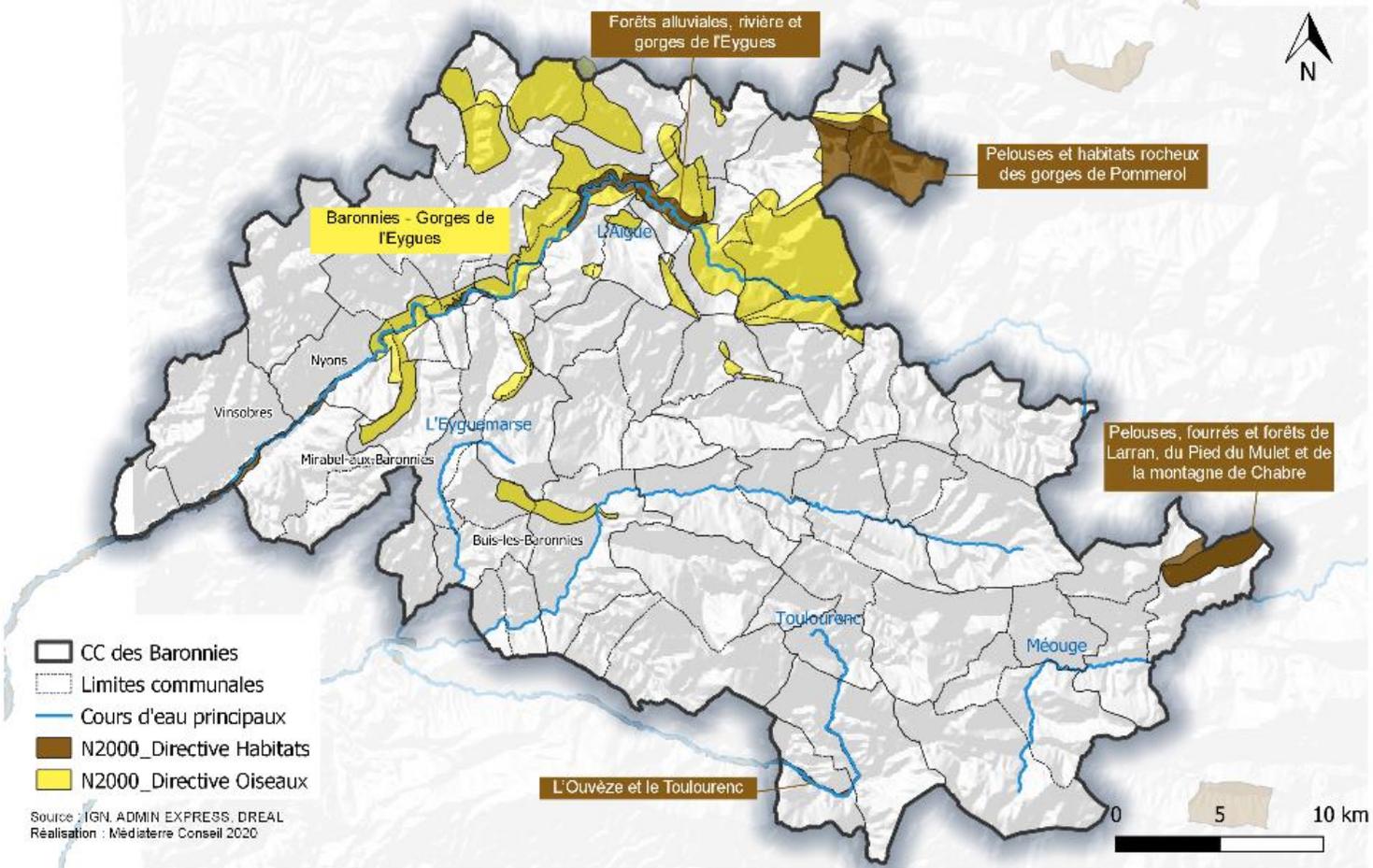
Le territoire est concerné par la présence de :

- ❖ quatre Sites d'Importance Communautaire (SIC), en attente d'un arrêté ministériel désignant ensuite le site comme Zone spéciale de conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats" ;
- ❖ une Zone de Protection Spéciale (ZPS) visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui sert d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zone de relais à des oiseaux migrateurs.



## Zones Natura 2000

Baronnies  
en drôme provençale



## 2.1 Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues (FR8201689)

La rivière de l'Eygues prend sa source dans les Hautes-Alpes pour se jeter dans le Rhône au niveau d'Orange. Ce site est important pour de nombreuses espèces de poissons.	Castor d'Europe	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure
	Blageon	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019 – préoccupation mineure
	Toxostome	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019 – quasi menacée
	Agrion de Mercure	Liste rouge des odonates de France métropolitaine 2016 – préoccupation mineure
	Grand Capricorne	Non évaluée, non présente dans une Liste rouge nationale
	Sonneur à ventre jaune	Liste rouge des amphibiens menacés en Rhône-Alpes – vulnérable

Liste et état des espèces déterminantes en présence, INPN - MNHN

*Objectifs du DOCOB et vulnérabilité du site*

Aucun document d'objectif.

**Vulnérabilité du site :**

- Aquaculture
- Plantation forestière en terrain ouvert
- Pollution des eaux de surfaces

- Sylviculture et opérations forestières
- Autres intrusions et perturbations humaines

## 2.2 Pelouses et habitats rocheux des gorges de Pommerol (FR8201695)

Situé au cœur du Diois, ce site s'étage entre 650 mètres et plus de 1 550 mètres d'altitude. La montagne de Raton, qui culmine à 1 473 mètres, est hérissée de barres calcaires dominant la vaste cuvette de Pommerol. De cette cuvette, s'écoule le ruisseau de Pommerol, qui traverse des gorges avant de rejoindre la rivière de l'Oule. Les plantes endémiques de cette petite région témoignent de l'originalité de ce site, et les nombreux oiseaux de sa richesse.

Liste et état des espèces déterminantes en présence, INPN - MNHN : /

*Objectifs du DOCOB et vulnérabilité du site*

Aucun document d'objectif.

**Vulnérabilité du site :** Rareté des Genévriers thurifères.

## 2.3 L'Ouvèze et le Toulourenc (FR9301577)

L'Ouvèze et son affluent le Toulourenc sont deux cours d'eau méditerranéens au régime marqué par des crues et des étiages importants, présentant des lits ramifiés (en tresse) propices à la diversité des habitats naturels. L'ensemble formé par ces deux cours d'eau présente une palette de milieux naturels marquée par un gradient d'altitude : les influences méditerranéennes de l'aval contrastent avec les conditions montagnardes plus fraîches et humides de l'amont. L'habitat 3250 (rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*) est assez bien représenté,



notamment sur l'Ouvèze. De ce fait, cette rivière constitue un bel exemple de cours d'eau méditerranéen à tresses. Les ripisylves à Saule blanc et Peuplier blanc sont bien représentées le long de l'Ouvèze, bien que parfois très réduites en largeur. Les forêts en bordure du Toulourenc sont mieux préservées, notamment dans le secteur naturellement protégé des gorges.

**Habitats présents sur le site de la ZSC FR2300150, INPN - MNHN.fr :**

- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*
- Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*
- Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*
- Matorrals arborescents à *Juniperus spp.*
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea
- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)
- Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard

- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- Grottes non exploitées par le tourisme
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*
- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Concernant la faune, le site abrite diverses espèces patrimoniales, dont plusieurs espèces d'intérêt communautaire (chauves-souris, poissons). A noter la présence à proximité (plaine de Sarrians) d'une colonie de reproduction de Vespertilion à oreilles échancrées d'importance régionale (250 individus). Ces chauves-souris fréquentent les ripisylves de l'Ouvèze pour chasser.	Grand Murin	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure
	Castor d'Europe	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure
	Blageon	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019 – préoccupation mineure
	Toxostome	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019 – quasi menacée
	Ecaille chinée	Non évaluée, non présente dans une Liste rouge nationale
	Cordulie à corps fin	Liste rouge des odonates d'Auvergne – préoccupation mineure
	Agrion de Mercure	Liste rouge des odonates de France métropolitaine 2016 – préoccupation mineure
	Damier de la Succise	Liste rouge des Rhopalocères & Zygènes de Rhône-Alpes - quasi menacée
	Lucane cerf-volant	Liste rouge européenne des espèces menacées – quasi menacée
	Grand Capricorne	Non évaluée, non présente dans une Liste rouge nationale
	Barbeau truite	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019 – quasi menacée
	Chabot commun	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019 – préoccupation mineure
Petit rhinolophe	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure	



	Grand rhinolophe	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure
	Petit Murin	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – quasi menacée
	Barbastelle d'Europe	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure
	Minioptère de Schreibers	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – vulnérable
	Murin à oreilles échancrées	Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine 2017 – préoccupation mineure

#### Objectifs du DOCOB et vulnérabilité du site

Une quinzaine d'objectifs de conservation et de gestion de l'habitat, et une quinzaine d'objectifs de conservation et de gestion de l'espèce sont définis par le DOCOB approuvé en mai 2012.

#### Vulnérabilité du site :

- prélèvements d'eau à usage agricole (irrigation) lors des périodes d'étiage.
- drainage et reconversion des prairies humides en cultures.
- arasement des ripisylves.
- qualité des eaux (pollutions diverses).
- comblement ou assèchement de mares ou points d'eau, nécessaires pour la reproduction de certains amphibiens.
- altérations ponctuelles du lit mineur : extraction de matériaux, décharges sauvages, remblais.
- développement de plantes exogènes envahissantes, telles que la Jussie.

## 2.4 Pelouses, fourrés et forêts de Larran, du Pied du Mulet et de la montagne de Chabre (FR8201694)

Au sud-est du département de la Drôme, en limite avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, se trouvent du nord au sud : la montagne de Chabre, la montagne du Pied de Mulet et le sommet du Larran.

Habitats présents sur le site de la ZSC FR2300150, INPN - MNHN.fr :

- Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux
- Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (**Berberidion p.p.**)
- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi
- Pelouses calcaires alpines et subalpines
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- Grottes non exploitées par le tourisme
- Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
- Forêts endémiques à *Juniperus spp.*

#### Objectifs du DOCOB et vulnérabilité du site

Aucun document d'objectif. Objectifs et principes de gestion (à préciser avec les acteurs locaux) :

- Maintenir la hêtraie claire pour le Sabot de Vénus.



- Maintenir la diversité des habitats : milieux ouverts de pelouse-prairie-lande, milieux fermés de forêt de ravin.

**Vulnérabilité du site :**

- Eviter la fermeture du couvert forestier sur les stations à Sabot de Vénus.
- Fermeture progressive des milieux ouverts.

**2.5 Baronnies - Gorges de l'Eygues (FR8212019)**

La rivière Eygues située dans le sud du département de la Drôme prend sa source dans les Hautes-Alpes pour se jeter dans le Rhône au niveau d'Orange. Elle sépare le Diois au nord du massif des Baronnies au sud et souligne la distinction entre les effets climatiques méditerranéens du côté Baronnies et les influences montagnardes du haut Diois.

La végétation des gorges et des plateaux environnants est du type forêts et garrigues méditerranéennes.

Le site présente une véritable mosaïque de milieux naturels, avec notamment des falaises, des plateaux couverts de landes et pelouses sèches, des secteurs boisés et bien sûr des secteurs d'eaux douces (rivière avec sa ripisylve).

Le site présente un intérêt exceptionnel pour les rapaces et particulièrement pour les vautours.

Depuis 2004, le Vautour moine a fait l'objet d'un programme de réintroduction dans les Baronnies, à partir d'individus en provenance d'Espagne. Les premiers lâchers ont été effectués pendant l'été 2004 et se sont poursuivis encore quelques années, dans le but de voir s'installer une petite colonie dans les Baronnies, comme cela a été le cas dans les Grands

Causses (Aveyron et Lozère). Le résultat semble aujourd'hui atteint puisque l'espèce se reproduit maintenant sur le site et aux alentours.

Le Vautour fauve a été réintroduit dans les Baronnies à partir de 1996. Il y a constitué une colonie sur la commune de Rémuzat, qui a essaimé depuis et a colonisé d'autres falaises. En 2005, on comptait 53 couples, qui ont produit 28 jeunes, dont 19 ont pu être bagués avant leur envol. Depuis 1999, 100 jeunes Vautours fauves se sont envolés des falaises des Baronnies et ces dernières années la population s'est encore accrue.

Le Vautour percnoptère est revenu spontanément nicher sur le site à partir de l'année 2000, certainement du fait de la présence de la colonie de Vautours fauves et de l'existence des aires de nourrissage aménagées dans le cadre du programme de réintroduction du Vautour fauve. Il s'agissait de l'unique lieu de reproduction de cette espèce en région Rhône-Alpes jusqu'en 2004, année où il est revenu nicher en Ardèche. Ce couple a donné naissance à 7 jeunes en 6 ans de reproduction sur le site.

Le Grand-duc d'Europe est très présent sur le site des gorges de l'Eygues, avec une densité voisine d'un individu pour 3 km de falaises.

Parmi les autres espèces de l'annexe I qui nichent sur cette zone, on peut citer l'Engoulevent d'Europe, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur et le Bruant ortolan, dont la présence est liée à l'existence de milieux ouverts, mais dont les effectifs sont mal connus à ce jour.

Le Petit-duc scops est bien présent dans les villages du secteur. Le Torcol fourmilier et la Fauvette orphée fréquentent les vieux vergers. La Caille des blés est présente mais en faible densité, alors que le Martinet à ventre blanc est abondant.

Grand-duc d'Europe	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – vulnérable
Chouette de Tengmalm	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – en danger



Engoulevent d'Europe	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – préoccupation mineure
Martin-pêcheur d'Europe	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – vulnérable
Pic noir	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – préoccupation mineure
Alouette lulu	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – quasi menacée
Pipit rousseline	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne - Espèce disparue de la région considérée
Fauvette pitchou	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne - Espèce disparue de la région considérée
Pie-grièche écorcheur	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – préoccupation mineure
Crave à bec rouge	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne - Espèce disparue de la région considérée
Bruant ortolan	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – en danger critique
Bondrée apivore	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – préoccupation mineure
Milan noir	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – préoccupation mineure
Gypaète barbu	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine 2016 – en danger
Vautour percnoptère	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine 2016 – en danger
Vautour fauve	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine 2016 – préoccupation mineure
Vautour moine	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine 2016 – en danger
Circaète Jean-le-Blanc	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – vulnérable
Aigle royal	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne - Espèce disparue de la région considérée
Faucon pèlerin	Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne – vulnérable

### Objectifs du DOCOB et vulnérabilité du site

Aucun document d'objectif.

### Vulnérabilité du site :

Les principales menaces pour les espèces d'oiseaux présentes sur le site sont les suivantes :

- Fermeture des milieux, notamment par abandon des pratiques agro-pastorales
- Diminution des ressources alimentaires (du fait notamment de la fermeture des milieux)
- Collision avec des lignes électriques, câbles, véhicules...
- Electrocutation sur des pylônes et poteaux dangereux (non neutralisés)
- Dérangement en période de reproduction dans les secteurs sensibles (de falaises notamment) : travaux, activités de plein air comme escalade, vol à voile, parapente, circulation de véhicules motorisés dans les espaces naturels.

### Les incidences liées au PCAET

Un PCAET peut être susceptible d'affecter significativement un site Natura 2000 lorsqu'il prévoit des possibilités d'urbanisation et d'aménagement sur ou à proximité de ce dernier. Il convient par conséquent d'évaluer les incidences potentielles du PCAET sur ce site Natura 2000 :

- Les risques de détérioration et/ou de destruction d'habitats naturels d'intérêt communautaire à l'intérieur d'un site Natura 2000 (par consommation d'espaces) ;
- La détérioration des habitats d'espèces ;



- Les risques de perturbation du fonctionnement écologique du site ou de dégradation indirecte des habitats naturels ou habitats d'espèces (perturbation du fonctionnement des zones humides, pollutions des eaux...);
- Les risques d'incidences indirectes des espèces mobiles qui peuvent effectuer une partie de leur cycle biologique en dehors du site Natura 2000 : zone d'alimentation, transit, gîtes de reproduction ou d'hivernage. Ce type de risque concerne notamment la perturbation des oiseaux et chiroptères.

Les actions présentées dans le tableau ci-dessous ne représentent que celles ayant un impact négatif ou potentiellement négatif sur la biodiversité en général.



Actions	Incidences sur le site Natura 2000	Mesures ERC
<b>Axe 2 : Se déplacer autrement et transporter mieux</b>		
<p>2. Encourager le déploiement des mobilités partagées (covoiturage, autopartage, transport à la demande)</p>	<p>Si cela implique la création de pôles multimodaux ou d'aires de co-voiturage ou autopartage en périphérie des centres-bourgs : destruction de milieux naturels, semi-naturels et/ou agricoles par lesquels transitent potentiellement des espèces Natura 2000 susceptibles de se déplacer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Évitement :</b> Eviter d'implanter les aménagements en zone Natura 2000 ; Implanter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts et/ou proposer des aménagements dans des espaces déjà au moins en partie artificialisés ; Ne pas rompre des haies ou autre continuité écologique identifiée.</li>   <li>• <b>Réduction :</b> Réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction des espèces ; Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel en les accompagnant de plantations. Il faudra utiliser des espèces indigènes et favoriser une diversité de formes (haies multi-strates) et d'espèces pour l'épanouissement de la biodiversité locale ; Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités. ; Choisir des systèmes d'éclairage impactant peu les espèces nocturnes.</li>   <li>• <b>Compensation :</b> Désimperméabiliser le territoire de la CCBDP, déjà nettement encouragé par le programme d'actions du PCAET.</li> </ul>



Axe 6 : Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique		
<p>2. Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation</p>	<p>Le développement de la filière bois-énergie est susceptible de surexploiter des boisements et d'impacter les sols et la biodiversité. L'exploitation du bois peut impacter des forêts utilisées par les espèces Natura 2000 susceptibles de se déplacer (avifaune et chiroptères particulièrement).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Evitement :</b> Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités ;</li>   <li>• <b>Réduction :</b> Prélèvements de bois en dehors des périodes de reproduction des espèces ; Gestion durable des forêts :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- laisser le feuillage au sol pour limiter l'appauvrissement des sols,</li> <li>- espacer les récoltes des menus bois (branches d'un diamètre inférieur à 7cm) de 15 ans ou à défaut laisser 10 à 30% de cette ressource sur place,</li> <li>- préserver les refuges pour la faune locale (vieux arbres à cavité, chandelles, chablis isolés, gros bois morts au sol...),</li> <li>- éviter la circulation des engins sur toute la parcelle et protéger les voies de passage avec du menu bois pour limiter le tassement des sols ;</li> </ul> </li>   <li>• <b>Compensation :</b> L'impact des dispositifs de production, de stockage et de transport des énergies renouvelables est difficile à compenser et à étudier au cas par cas. <i>Rappelons qu'une étude d'impact sera nécessaire pour tout projet EnR. Chaque étude détaillera plus finement les mesures ERC à mettre en place.</i></li> </ul>



## MESURES ERC-A (EVITER, REDUIRE, COMPENSER)



La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) est inscrite dans le corpus législatif et réglementaire depuis la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et plus particulièrement dans son article 2 « ... et les mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement ». Cette séquence se met en œuvre lors de la réalisation de projets ou de plans/programmes et s'applique à l'ensemble des composantes de l'environnement (article L.122-3 du code de l'environnement).

DOCUMENT DE TRAVAIL



Objectif	Action prévue	Critère environnemental concerné	Impact potentiel décelé	Mesures à prendre
Axe 1 : Habiter des logements plus performants	<i>1. Accompagner propriétaires et bailleurs sociaux sur leurs opérations de construction et de rénovation et communiquer sur les aides techniques et financières disponibles</i>	Paysage et patrimoine	Potentiel impact paysager des panneaux PV sur toiture et la localisation du site d'implantation	Les mesures sur le développement des EnR sont détaillées dans l'axe 6.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesures d'accompagnement en cas de chantier :</b> Stocker les dépôts de matériaux sur des aires prévues et réutiliser au maximum les déblais sur les sites (pour les aménagements paysagers par exemple) ; Balisage et mise en défens du site de chantier, éviter d'abattre les vieux arbres à cavités (potentiels gîtes à chiroptères et avifaune cavicole) ; Mise en place de bacs de rétention, création de fossés autour des aires de stationnement ; Traitement des eaux du chantier avant rejet ; Adaptation des conditions de circulation des engins, favoriser les travaux en dehors de la période estivale pour limiter les nuages de poussière, bâchage des camions, interdiction de brûlage, etc.</li> <li>• <b>Mesures d'accompagnement générales :</b> Végétaliser les façades et les toitures en « prairies fleuries » propices aux insectes et base de la chaîne alimentaire ; Isolation, ventilation et inertie thermique performantes ; Favoriser la réutilisation des eaux grises (eaux usées domestiques faiblement polluées issues d'évacuations d'une douche, d'un lavabo, d'un lave-linge et d'un lave-vaisselle) ; Réaliser des campagnes de communication sur les bonnes pratiques du chauffage au bois : bois de qualité (sec : &lt; 23 % d'humidité, feuillus durs, résineux et petit bois, ni traités, ni peints, ni souillés), choix d'un appareil performant labellisé « Flamme verte », allumage inversé (par le haut), ramonage des conduits et de préférence non chimique, etc.</li> </ul>			



<p>Axe 2 : Se déplacer autrement et transporter mieux</p>	<p>2. Encourager le déploiement des mobilités partagées (covoiturage, autopartage, transport à la demande) 3. Favoriser les opportunités d'intermodalité comme alternatives à l'autosolisme</p>	<p>Biodiversité, paysage</p>	<p>Destruction d'espaces naturels, semi-naturels ou agricoles pour la création de parkings et d'aires de covoiturage et d'autopartage</p> <p>Potentiel impact paysager selon le type d'aménagement et sa localisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Évitement :</b> Implanter les aménagements où les enjeux naturels sont les moins forts et/ou proposer des aménagements dans des espaces déjà au moins en partie artificialisés ; Ne pas rompre des haies ou autre continuité écologique identifiée ; Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités.</li> <li>• <b>Réduction :</b> Réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction des espèces ; Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel en les accompagnant de plantations. Il faudra utiliser des espèces indigènes et favoriser une diversité de formes (haies multi-strates) et d'espèces pour l'épanouissement de la biodiversité locale.</li> <li>• <b>Compensation :</b> Réhabilitation, restauration, création de milieux équivalent à ceux qui ont été détruits ou dégradés.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesures d'accompagnement :</b> Intégrer les espaces aménagés dans leur environnement naturel en les accompagnant de plantations : utiliser des espèces indigènes et favoriser une diversité de formes (haies multi-strates) et d'espèces pour l'épanouissement de la biodiversité locale ; Utilisation de matériaux perméables pour les revêtements au sol ;</li> </ul>			
<p>Axe 3 : Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesures d'accompagnement :</b> Favoriser l'agroforesterie (planter des arbres sur les fermes) et l'agroécologie (cultiver en reproduisant un écosystème) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Végétaux de grande taille qui protègent du vent et du soleil,</li> <li>- Arbres fourragers pour l'alimentation animale et arbres calorifiques pour le bois de chauffe,</li> <li>- Protection des parcelles grâce aux haies (brise-vent, champêtres, mellifères ou cynégétiques),</li> <li>- Cultures étagées,</li> <li>- Plantes qui se ressèment seules,</li> <li>- Sol vivant (pratique du non-labour et paillage),</li> <li>- Récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage et envisager la création d'une mare ou d'un petit étang qui permettra également de stocker l'énergie solaire et de la restituer sous forme de chaleur l'hiver,</li> </ul> </li> </ul>			



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets verts recyclés sur place,</li> <li>- Dans les vergers et certaines cultures : poules pour lutter contre les nuisibles voire apport de fertilisants par les fientes et désherbage par grattage ; fleurs attractives pour les insectes pollinisateurs et plantes aromatiques pour leur effet répulsif sur certains ravageurs, éventuellement sous forme de buttes ;</li> <li>- etc.</li> </ul> <p>Analyser les coproduits agricoles peu ou mal valorisés pour faire émerger de nouvelles filières ; Préférer les serres mobiles (pour éviter les microclimats artificiels permanents qui modifient fortement l'écosystème du sol) et sans chauffage, et qui permettent un « tuilage des cultures » dans la planification : deux cultures qui se succéderaient dans une serre fixe sont présentes en même temps grâce à la serre mobile ; Réaliser le bilan environnemental et socio-économique du territoire d'une mutation des cultures à long terme : sorgho, chanvre, lentilles, pois chiche, pistaches, etc.</p>
<p>Axe 4 : Favoriser l'économie circulaire et traiter plus durablement nos déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesures d'accompagnement :</b> Faire appel au Fonds Économie Circulaire ORMAT (Objectif Recyclage MATières) qui soutient financièrement le surtri et la préparation de déchets en vue de leur recyclage, la production de matières premières de recyclage (MPR) et leur incorporation dans les produits, ainsi que le reconditionnement / remanufacturing de batteries ; Développer le concept de déchèterie inversée permettant aux usagers de venir déposer les objets dont ils n'ont plus besoin et à d'autres de venir les prendre selon le principe : « donnez – prenez – recyclez » ; Favoriser l'économie circulaire des filières bois et biosourcés en favorisant le réemploi et l'usage matière (lien avec les filières REP Eléments d'ameublement, Produits et matériaux de construction en bois, Emballages industriels et commerciaux, Textile) ; Cultiver une culture des « opportunités à saisir » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coproduits peu ou mal valorisés (les déchets des uns sont les ressources des autres) ;</li> <li>- Chaleur fatale ;</li> <li>- Analyser les flux d'eaux (industrielle, potable, usée, de pluie, hydrosystème) à l'échelle globale du territoire voire des territoires alentours ;</li> </ul> </li> </ul>
<p>Axe 5 : Accompagner les acteurs du secteur touristique et économique dans leur transition</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesures d'accompagnement :</b> Favoriser les activités « fraîches » actuelles et développer de nouvelles activités : patrimoine historique (habitats troglodytes, châteaux, moulins etc.), patrimoine religieux (églises, monastères, abbayes, etc.), patrimoine naturel (grottes, randonnées à l'ombre, observations nocturnes, accrobranche si l'état des forêts le permet, eaux vives si l'état des cours d'eau le permet, etc.), patrimoine gastronomique (caves agricoles type champignonnières, caves viticoles, caves de dégustation, etc.), patrimoine industriel (aménagements hydroélectriques, usines, mines, etc.), etc. ; Favoriser les « colos apprenantes » (label délivré par l'État) : formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable ; Favoriser les toilettes sèches ; Favoriser la réutilisation des eaux grises (eaux usées domestiques faiblement polluées issues d'évacuations d'une douche, d'un lavabo, d'un lave-linge et d'un lave-vaisselle) ; Généraliser l'utilisation de bâche pour piscine pour éviter la déperdition d'énergie la nuit ; Améliorer la mobilité du premier et du dernier kilomètre en lien avec les acteurs du secteur touristique.</li> </ul>



<p>Axe 6 : Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique</p>	<p>1. Viser l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR 2. Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation 3. Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire</p>	<p>Biodiversité, sols, eau</p>	<p>Destruction d'espaces naturels, modification des conditions physiques du site d'implantation, impact paysager, impact sur la qualité de l'eau et des sols, risques technologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Évitement :</b> Préférer l'implantation de projets solaires, et de méthanisation dans des sites à faible valeur écologique ; Localiser les installations EnR en fonction des potentiels et des contraintes paysagères, en évitant l'implantation dans les unités paysagères sensibles ; Eloigner au maximum les installations des habitations afin qu'elles ne subissent pas les désagréments ; Sélectionner les arbres à abattre en évitant les vieux arbres à cavités.</li> <li>• <b>Réduction :</b> Prendre en compte les contraintes paysagères et patrimoniales du territoire pour les installations, maintien dans la mesure du possible des haies ou arbres ; Créer des masques visuels (haies) ; Respecter les distances règlementaires aux haies et aux routes, voire être plus généreux ; Gestion durable des forêts : - laisser le feuillage au sol pour limiter l'appauvrissement des sols, - espacer les récoltes des menus bois (branches d'un diamètre inférieur à 7cm) de 15 ans ou à défaut laisser 10 à 30% de cette ressource sur place, - prélèvements de bois en dehors des périodes de reproduction des espèces, - préserver les refuges pour la faune locale (vieux arbres à cavité, chandelles, chablis isolés, gros bois morts au sol...), - éviter la circulation des engins sur toute la parcelle et protéger les voies de passage avec du menu bois pour limiter le tassement des sols ; Méthaniser à 50°C ou appliquer une heure de chauffe à plus de 70 °C (Irstea, 2018) ; Maintenance régulière des installations pour limiter les risques.</li> <li>• <b>Compensation :</b></li> </ul>
---	--	--------------------------------	--	---



				Réhabilitation, restauration, création de milieux équivalents à ceux qui ont été détruits ou dégradés.
Axe 7 : Aménager le territoire plus durablement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesures d'accompagnement :</b> Travailler en partenariat avec des architectes pour la bonne intégration des installations ; Réaliser des campagnes de communication sur les bonnes pratiques du chauffage au bois : bois de qualité (sec : &lt; 23 % d'humidité, feuillus durs, résineux et petit bois, ni traités, ni peints, ni souillés), choix d'un appareil performant labellisé « Flamme verte », allumage inversé (par le haut), ramonage des conduits et de préférence non chimique, etc.</li> </ul>			
Axe 8 : Se protéger face au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesures d'accompagnement :</b> Favoriser les formes urbaines bioclimatiques ; Mise en place de fontaines, brumisateurs et jets d'eau ; Mise en place de structures d'ombrage : pergolas en bois végétalisées et/ou toilées, voiles d'ombrage, ombrières gonflables mobiles ; Revêtements à albédo élevé ; Revêtements drainants ; Revêtements à base de matériaux à changement de phase MCP (matériaux capables de changer d'état physique : les MCP fondent et absorbent la chaleur lorsque la température extérieure dépasse leur température de fusion ; ils se solidifient en restituant l'énergie accumulée lorsque la température redescend ; l'énergie est par conséquent stockée dans le matériau) ; Envisager des conversions d'usage des sols pour favoriser la séquestration du carbone (dans les 30 premiers centimètres du sol, des vignes stockent environ 35 tC/ha, contre 50 pour des vergers et cultures, et 80 pour des prairies ou des forêts).</li> </ul>			



# INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

---



L'évaluation environnementale vient compléter les indicateurs du PCAET en proposant un suivi sur des thématiques plus ciblées et plus strictement liées à l'environnement.

Ont été principalement retenus des indicateurs permettant de mesurer les « résultats de l'application du plan », c'est-à-dire des indicateurs sur lesquels le PCAET a une action effective, quand bien même cette action serait partielle. La liste des indicateurs se base principalement sur des éléments facilement appréhendables et des données possibles à obtenir à travers les différentes études et recensements réalisés par les services territoriaux et autres porteurs de projets ou bureaux d'études. L'analyse des résultats de l'application du plan, selon la grille d'indicateurs proposés, sera effectuée tous les 6 ans en bilan de PCAET, à mi-parcours, ou annuellement selon la pertinence et l'intérêt de l'information. L'analyse sera donc faite avec les données les plus récentes disponibles au moment de chaque bilan.

DOCUMENT DE TRAVAIL



Actions	Indicateurs	Fréquence de renseignement	Fournisseur de la donnée et acteurs
<b>Axe 1 : Habiter des logements plus performants</b>			
<p>1. Accompagner propriétaires et bailleurs sociaux sur leurs opérations de construction et de rénovation et communiquer sur les aides techniques et financières disponibles</p> <p>2. Sensibiliser habitants et acteurs publics en développant les démarches de concertations autour de la performance énergétique</p> <p>3. Engager la réhabilitation thermique des bâtiments tertiaires</p> <p>4. Lutter contre l'habitat indigne au travers des documents réglementaires, notamment via le PLH</p>	<p>Logements collectifs (hors HLM) : rénovation des logements collectifs privés de l'ordre de 2,2% par an jusqu'en 2050</p> <p>Logements HLM : rénovation des logements sociaux de l'ordre de 3,4% par an jusqu'en 2050</p> <p>Maisons individuelles (hors HLM) : rénovation des logements individuels privés de l'ordre de 3% par an jusqu'en 2050</p>	<p>Annuel et mi-parcours de PCAET</p>	<p>CCBDP, Communes, Région, Département, France Rénov', CAUE, Fédération des bâtiments, Artisans rénovateurs, Opérateurs privés ou sociaux</p>
	<p>Part de l'habitat dans la consommation énergétique territoriale</p> <p>Part d'éco matériaux utilisés dans les travaux de rénovation énergétique</p> <p>Nombre d'artisans locaux contactés pour la rénovation</p> <p>Nombre de logements indignes</p> <p>Nombre de projets de rénovation à l'étude</p>	<p>Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET</p>	



Axe 2 : Se déplacer autrement et transporter mieux			
1. Maintenir, développer et valoriser les transports en commun existants	Part de salariés pratiquant le covoiturage : 10% en 2030 et 25% en 2050	<p>Document de Travail</p> <p>Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET</p>	<p>CCBDP, Communes, Région, Département, Opérateur du réseau de bus, Acteurs d’avitaillement de GNV et électrique</p>
2. Encourager le déploiement des mobilités partagées (covoiturage, autopartage, transport à la demande)	Part modale transport en commun (bus, car) : 5% en 2010, 6% en 2035, 6% en 2050		
3. Favoriser les opportunités d'intermodalité comme alternatives à l'autosolisme	Part modale des modes actifs : 5% 2030 et 8% 2050		
4. Renforcer l'offre de formations et de services de proximité (santé, coworking, campus connecté) sur le territoire de la CCBDP afin de rationaliser les déplacements	48% d'utilisation du gaz dans la consommation énergétique finale des transports (au global) à horizon 2050		
5. Promouvoir le développement des mobilités actives sur le territoire	35% d'utilisation d'électricité dans la consommation énergétique finale des transports (au global) à horizon 2050		
	Nombre de bornes de recharge installées sur le territoire		
	Fréquentation des équipements d’avitaillement en GNV et électriques		
	Taux de remplissage des lignes de transports en commun		



	<p>Nombre de pôles d'échanges multimodaux et de parcs relais</p> <p>Nombre de voitures particulières sur le territoire, de km réalisés en voiture</p> <p>Taux de remplissage des voitures sur le territoire</p>		
<b>Axe 3 : Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée</b>			
<p>1. Mobiliser les volets réglementaires et administratifs pour valoriser et préserver l'agriculture</p> <p>2. Amorcer la transition écologique de l'agriculture par l'évolution des pratiques agricoles (diversification, bio) et de vente</p> <p>3. Préserver la ressource en eau pour l'irrigation des cultures</p> <p>4. Faire émerger une prise de conscience citoyenne et professionnelle face à une alimentation durable</p> <p>5. Faire évoluer les pratiques en matière d'alimentation (scolaires, achat en circuit court)</p>	<p>Surface ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)</p> <p>Nombre d'hectares d'exploitations converties au bio</p> <p>Nombre d'hectares d'exploitations en agriculture raisonnée</p> <p>Part des variétés adaptées au contexte climatique dans les grandes cultures</p> <p>Nombre de restaurants collectifs publics répondants aux objectifs de la Loi EGALIM</p> <p>Evolution des ventes des producteurs locaux</p>	<p>Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET</p>	<p>CCBDP, Communes, Agriculteurs, Producteurs locaux, Chambre d'agriculture</p>



	Evolution des volumes d'eau prélevés pour les différents types d'usage (Alimentation en Eau Potable AEP/irrigation/industries)		
<b>Axe 4 : Favoriser l'économie circulaire et traiter plus durablement nos déchets</b>			
1. Structurer l'économie circulaire par la limitation de la production de déchets et développement du réemploi	<p>Nombre de bennes de réemploi mises en place sur le territoire</p> <p>Tonnage de "déchets" réemployés au sein du réseaux de déchèteries et grâce aux ressourceries</p>	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	CCBDP, Communes, Réseau d'acteurs du réemploi, Réseau des ressourceries
<b>Axe 5 : Accompagner les acteurs du secteur touristique et économique dans leur transition</b>			
1. Accompagner, notamment par la mise en réseau, l'évolution de la mobilité interne aux entreprises, en lien avec la transition énergétique de ces structures	<p>Nombre de bilan carbone et de démarches RSE réalisés par les entreprises</p> <p>Optimisation des flux de marchandises</p> <p>Evolution de la part du covoiturage dans les déplacements domicile – travail</p>	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	CCBDP, syndicats professionnels
<b>Axe 6 : Développer les énergies renouvelables et tendre vers la sobriété énergétique</b>			
1. Viser l'exemplarité en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR	Réduction de la consommation de gaz : -23% en 2030 et -38% en 2050 pour le résidentiel ; -12% en 2030 et -30% en 2050 pour le tertiaire	Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET	



<p>2. Réfléchir la production d'énergie renouvelable en lien avec le bois et la méthanisation</p> <p>3. Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire.</p> <p>4. Tendre vers la sobriété énergétique</p> <p>5. Tendre vers une stratégie de sobriété en s'appuyant sur une politique de revitalisation des centres-bourg</p>	<p>Réduction de la consommation de produits pétroliers : -28% en 2030 et -38% en 2050 pour le résidentiel ; -12% en 2030 et -30% en 2050 pour le tertiaire</p> <p>Augmentation de la consommation de bois énergie : 20% du potentiel en GWh/an à 2030 et 30% du potentiel en GWh/an en 2050</p> <p>Méthanisation : 30% du potentiel en GWh/an à 2030 et 50% du potentiel en GWh/an en 2050</p> <p>Solaire photovoltaïque : 30% du potentiel en GWh/an à 2030 et 50% du potentiel en GWh/an en 2050</p> <p>Solaire thermique : 30% du potentiel en GWh/an à 2030 et 50% du potentiel en GWh/an en 2050</p> <p>Consommations énergétiques et émissions de GES</p> <p>Nombres de projets d'énergie renouvelable</p> <p>Part des EnR dans le mix énergétique local</p>		
<p>Axe 7 : Aménager le territoire plus durablement</p>			



<p>1. Adapter la stratégie territoriale en matière d'aménagement et d'urbanisme aux contextes futurs</p> <p>2. Placer la préservation de la biodiversité comme enjeu prioritaire dans les réflexions sur l'aménagement du territoire</p> <p>3. Mettre en œuvre une stratégie pour limiter l'impact du changement climatique sur l'urbanisme - TACCT</p>	<p>Superficie de zones humides protégées par les documents d'urbanisme</p> <p>Capacité de stockage carbone dans les prairies et les cultures</p> <p>Évolution de la consommation des produits phytosanitaires au sein des espaces verts</p> <p>Fréquence des inondations sur les secteurs sensibles : nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle type inondation</p>	<p>Evaluation de mi-parcours et bilan de PCAET</p>	<p>CCBDP, Communes, Département, Région</p>
---	---	--	---

DOCUMENT DE TRAVAIL



# METHODOLOGIE

---



## **PREAMBULE**

Conformément à l'article R122-20 du Code de l'Environnement et à la directive 2001/42/CE, l'évaluation environnementale comprend un chapitre consacré à la méthodologie employée pour la réalisation du présent document.

Ce chapitre contient donc le déroulé de la démarche ayant conduit à la production de ce rapport, les documents et autres sources utilisés, les types d'analyse effectués et les éventuelles difficultés rencontrées.

## **DEROULE DE LA DEMARCHE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

- ❖ Phase 1 - Echanges préalables
- ❖ Phase 2 – État initial de l'environnement – Diagnostic–Présentation du PCAET
  - ❖ -Prise de connaissance de l'état des lieux et du diagnostic territorial
  - ❖ -Hiérarchisation des enjeux environnementaux
  - ❖ -Evolution du territoire en l'absence de révision du PCAET– scénario 0
  - ❖ -Articulation avec les plans et programmes
- ❖ Phase 3 : Itération et analyses
- ❖ Phase 4 - Étudier les incidences résiduelles et proposer des mesures ERC
- ❖ Phase 5 - Évaluation des incidences Natura 2000 du PCAET
- ❖ Phase 6 - Élaboration du dispositif de suivi et d'indicateurs
- ❖ Phase 7 - Réalisation du rapport environnemental
- ❖ Phase 8 - Saisine de l'Autorité environnementale et suites des avis suite à l'information et participation du public
- ❖ Phase 9 : Déclaration environnementale



## SOURCES DE DONNEES UTILISEES

CHAPITRE	SOURCES UTILISEES
<b>MILIEU PHYSIQUE</b>	<a href="http://fr-fr.topographic-map.com">http://fr-fr.topographic-map.com</a> ; Corine Land Cover ; Géoportail ; SCoT ; InfoTerre BRGM ; Agence de l'eau ; ADES eau France ; SIGESSN ; DREAL ; BNPE-Eau France ; <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SAGE.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SAGE.map</a>
<b>RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES</b>	Géorisques ; DDRM
<b>NUISANCES ET POLLUTIONS</b>	Géorisques ; règlement de collecte des déchets ménagers ; Règlement intérieur des déchèteries ; <a href="http://www.bruit.fr">http://www.bruit.fr</a> ; <a href="https://avex-asso.org/dossiers/pl/europe-2016/index.html">https://avex-asso.org/dossiers/pl/europe-2016/index.html</a>
<b>MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE</b>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a> ; Site INPN ; <a href="http://www.conservation-nature.fr/article3.php?id=148">http://www.conservation-nature.fr/article3.php?id=148</a> ; <a href="http://sig.reseau-zones-humides.org/">http://sig.reseau-zones-humides.org/</a> ; <a href="http://www.trameverteetbleue.fr/outils-methodes/donneesmobilisables/zones-dominante-humide-sdage">http://www.trameverteetbleue.fr/outils-methodes/donneesmobilisables/zones-dominante-humide-sdage</a>
<b>PAYSAGE ET PATRIMOINE</b>	Inventaire des paysages ; Inventaire des sites classés et inscrits ; <a href="https://monumentum.fr/departements.html">https://monumentum.fr/departements.html</a>
<b>MILIEU HUMAIN</b>	<a href="https://www.insee.fr">https://www.insee.fr</a> ; Insee Analyse

## METHODES D'ANALYSE

Les étapes de la démarche d'évaluation environnementale sont articulées de sorte à animer une dynamique environnementale dans la conception du PCAET tout en concevant un système d'évaluation des différentes versions produites du PCAET. Le but du rapport environnemental est clairement de rendre compte de la démarche d'évaluation mise en œuvre.

Nous avons porté attention aux points suivants :

- ❖ les informations et raisonnements développés sont crédibles, étayés et compréhensibles par l'ensemble des destinataires et par le grand public ;
- ❖ les appréciations évaluatives sont fondées sur des arguments légitimes, et discutées ;
- ❖ les recommandations sont réalistes et également argumentées et discutées.

Pour mener à bien cette mission d'AMO et répondre aux attentes, nous avons suivi les phases suivantes :

- ❖ une phase de prise de connaissance des données et de diagnostic environnemental pour identifier les enjeux environnementaux présents sur le territoire et les zones susceptibles d'être concernées par la mise en œuvre du Plan, les hiérarchiser et dresser les perspectives d'évolution sur la base de ce qui a été fait durant les politiques précédentes.
- ❖ une phase de concertation avec l'équipe du PCAET, de prise en compte des enjeux environnementaux priorités dans l'élaboration du projet de PCAET pour tendre vers une version finale de moindre impact environnemental. Les effets des dispositions des différentes versions du projet de plan ont été mis à disposition des évaluateurs et analysés au regard des enjeux environnementaux identifiés à l'issue du diagnostic. Par processus itératif et concomitant, mais décalé et dissocié, des recommandations ont été faites afin d'éviter ou de réduire les incidences négatives sur l'environnement ou la santé humaine. Cette phase a également permis de s'interroger d'une part sur la pertinence des objectifs et règles mis en œuvre pour atteindre les objectifs



régionaux et nationaux et d'autre part sur la cohérence externe et interne du projet de PCAET.

- ❖ une phase d'analyse plus précise (notamment vis-à-vis du réseau Natura 2000), des effets des objectifs, règles et projets retenus, ainsi que des mesures mises en œuvre dans le plan qui y sont associées.
- ❖ une phase concernant la définition des modalités de suivi des effets et des mesures et l'élaboration du rapport environnemental traduisant la démarche d'évaluation environnementale pour la phase de consultation.

## DIFFICULTES RENCONTREES

Par définition, un Plan Climat Air Energie Territorial se doit d'être vertueux envers l'environnement.

Ainsi, et comme expliqué précédemment, le PCAET de la CCBDP propose des actions sur de nombreuses thématiques et est donc bénéfique à la fois pour les enjeux liés à la qualité de l'air et au climat, mais aussi pour des enjeux liés à la biodiversité, au cadre de vie des riverains, à la santé de tous.

Le chapitre dédié à l'analyse des incidences probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement se doit d'explicitier d'une part les effets bénéfiques du PCAET, mais aussi les effets néfastes de ce dernier.

Aussi, les effets positifs du PCAET sont simples à relater, en revanche il est plus délicat d'évaluer les effets négatifs de ce plan.

En effet, les effets négatifs du plan sont indirects et demandent une certaine réflexion pour être analysés. Ainsi, chaque action doit être finement étudiée et

considérée vis-à-vis de tous les champs de l'environnement pour détecter de potentiels effets négatifs.

D'autre part, les actions du PCAET sont souvent générales et peu, voire pas, localisées. Ce manque de spatialisation complexifie l'analyse et nous oblige parfois à prescrire des mesures d'évitement ou de réduction relativement générales. En effet nous ne pouvons pas savoir à l'avance où sera implanté tel ou tel système de production d'énergie renouvelable (comme le matériel de méthanisation ou les panneaux solaires). Ainsi, il est difficile de savoir quels milieux naturels ou aspects importants du paysage pourraient être impactés.



## SIGLES/ACRONYMES

**BEPOS** : Bâtiment à Energie POSitive  
**CAUE** : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
**CE** : Code de l'Environnement  
**CPER** : Contrat de Plan Etat-Région  
**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau  
**DDT** : Direction Départementale des Territoires  
**DOCOB** : Document d'Objectifs (d'un site Natura 2000)  
**DPE** : Diagnostic de Performance Energétique  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**EIE** : Etat Initial de l'Environnement  
**EnR** : Energies Renouvelables  
**ERC** : Éviter, Réduire, Compenser  
**ERP** : Etablissement Recevant du Public  
**GES** : Gaz à effet de Serre  
**GNV** : Gaz Naturel pour Véhicule  
**LTECV** : Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte  
**N2000** : Natura 2000  
**PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial  
**PGRI** : Plan de Gestion des risques d'Inondation  
**PLU** : Plan Local d'Urbanisme  
**PNR** : Parc Naturel Régional  
**PPA** : Plan de Protection de l'Atmosphère  
**PRAD** : Plan Régional d'Agriculture Durable  
**PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets  
**PRQA** : Plan Régional de la Qualité de l'Air

**PRS** : Plan Régional Santé  
**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale  
**SNBC** : Stratégie Nationale Bas Carbone  
**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires  
**SRB** : Schéma Régional de Biomasse  
**SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Energie  
**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique  
**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation  
**ZPS** : Zone de Protection Spéciale

